

Service Nouveau-Brunswick

Rapport annuel
2015–2016

Service Nouveau-Brunswick
Rapport annuel 2015–2016

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1265-4 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1267-8 (PDF : version française)

ISSN 2371-2864 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2371-2880 (PDF : version française)

10715 | 2016.08 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel de Service Nouveau-Brunswick pour l'exercice allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma très haute considération.



Dr Ed Doherty, M.D.
Ministre

Du conseil d'administration au ministre
Dr Ed Doherty, M.D.
Ministre de Service Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre au nom du conseil d'administration le rapport annuel de Service Nouveau-Brunswick pour l'exercice de 2015–2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Elizabeth Webster
Présidente du conseil d'administration

Table des matières

| | |
|--|----|
| Message du directeur général | 1 |
| Introduction. | 3 |
| Gouvernance de la corporation | 4 |
| Priorités stratégiques | 5 |
| Faits saillants | 6 |
| Mesures du rendement. | 7 |
| Aperçu des opérations organisationnelles. | 11 |
| Vue d'ensemble des divisions et faits saillants | 12 |
| Aperçu financier | 21 |
| Résumé des activités de recrutement. | 24 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives | 24 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles | 25 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général | 26 |
| Rapport au titre de la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> | 27 |
| Annexes | 28 |
| A : États financiers – Service Nouveau-Brunswick (1er octobre 2015 au 31 mars 2016) | 28 |
| B : États financiers – FacilicorpNB | 45 |
| C : États financiers – ASINB | 62 |
| D : États financiers – Service Nouveau-Brunswick (1er avril 2015 au 30 septembre 2015) | 74 |

Message du directeur général

Au nom de la direction et du personnel de Service Nouveau-Brunswick (SNB), je suis heureux de vous présenter le rapport annuel 2015–2016.

Cette année marque une importante étape pour la prestation des services communs. Le 1er octobre 2015, FacilicorpNB, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ASINB), le ministère des Services gouvernementaux (MSG), et Service Nouveau-Brunswick ont été officiellement fusionnés pour créer une nouvelle organisation. Cette organisation rationalisée, appelée Service Nouveau-Brunswick, regroupera et modernisera les processus dans tout le gouvernement, permettant à notre organisation de fournir un niveau de service uniforme à ses clients. Cette restructuration a donné lieu à des économies annuelles de 2,4 millions de dollars.

Je suis heureux également de signaler qu'au cours de l'exercice visé, notre organisation, de concert avec les ministères, a généré des économies de 26,5 millions de dollars pour le gouvernement grâce aux efforts d'approvisionnement stratégique. Par l'entremise de projets Lean Six Sigma, de recherches de gaspillage et d'autres efforts visant l'amélioration des processus, SNB a dépassé les économies ciblées pour l'amélioration continue, manifestant son engagement à éliminer le gaspillage et les chevauchements. Bon nombre des idées de projet provenaient directement de nos employés, qui continuent de faire part de leurs suggestions pour accroître notre efficacité.

En plus de son travail visant à bâtir une organisation efficace, SNB dirige l'initiative de province intelligente du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce projet a pour objectif de créer le premier véritable gouvernement numérique en Amérique du Nord, par l'entremise duquel nous offrirons aux Néo-Brunswickois les services les meilleurs et les plus efficaces sur le plan des coûts. Les entreprises du secteur privé disposeront également d'une plateforme pour mettre au point des produits et des services à la fine pointe qui pourront être commercialisés à l'échelle du monde. Au cours de la prochaine année et de celles qui suivront, les travaux de SNB porteront surtout sur l'analyse de rentabilité relative aux services communs et sur les initiatives de province intelligente, et de progiciel de gestion intégré.

Je suis fier de l'engagement que les employés de SNB manifestent à l'égard de la prestation de services au public et au gouvernement, et j'aimerais profiter de l'occasion pour les remercier de leur contribution. J'aimerais également remercier nos partenaires et intervenants, de même que notre conseil d'administration, pour le travail accompli au cours de cette année mémorable.



Gordon Gilman
Directeur général

Introduction

Le programme du Parti libéral pour 2014, *Un Nouveau-Brunswick en marche*, renfermait des engagements en matière de responsabilité financière. En janvier 2015, le Secrétariat de la révision stratégique des programmes a été créé afin de trouver des mesures pour éliminer le déficit de la province, et la révision des services communs a été instaurée. Le gouvernement s'est engagé à « *éliminer les dédoublements en centralisant les fonctions qui sont communes à tous les ministères, notamment : les communications, les ressources financières, les ressources humaines, les technologies de l'information et les services d'élaboration de politiques* » pour économiser 30 millions de dollars par année.

En trois mois, à compter de février 2015, une analyse de rentabilité de haut niveau, un modèle de fonctionnement et un plan de mise en œuvre ont été mis au point et approuvés, et une structure de gouvernance décrivant les rôles et responsabilités a été établie.

Par conséquent, la Loi sur Services Nouveau-Brunswick a été promulguée le 1er octobre 2015, officialisant ainsi la fusion et créant le nouveau Service Nouveau-Brunswick en regroupant les quatre organisations suivantes :

- le ministère des Services gouvernementaux, qui fournit des services communs aux ministères (Partie 1) en interne et des services externes à la population et à d'autres organisations;
- Service Nouveau-Brunswick, qui fournit des services aux clients de l'extérieur du gouvernement au nom des ministères, en plus de fournir ses propres services;
- l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, qui fournit des services aux clients de l'intérieur du gouvernement;
- FacilicorpNB Ltée, qui fournit des services aux clients de la Partie 3 (hôpitaux) et des foyers de soins.

Par suite de cette fusion, trois conseils d'administration ont été réduits à un seul conseil d'administration, et deux équipes de la haute direction ont été fondues en une seule. Ce changement permettra de réaliser des économies de 2,4 millions de dollars par an à compter du 1er avril 2016.

Au cours des mois qui ont suivi la fusion, la deuxième phase de l'Initiative des services communs a été instaurée avec succès. Tous les services de technologies de l'information et toutes les ressources des ministères ont été transférés à Service Nouveau-Brunswick le 1er avril 2016.

Service Nouveau-Brunswick fournit maintenant des services communs aux entités des Parties 1 et 3, de même qu'à ceux de la Partie 2 (écoles) et de la Partie 4 (organismes ou corporations) avec lesquels des ententes ont été établies. Les services communs comprennent les technologies de l'information, la chaîne d'approvisionnement et l'approvisionnement ainsi que des parties des services financiers et des ressources humaines. Chacun de ces services est défini dans le nouveau Règlement sur les services déterminés, qui prescrit quels ministères ou organismes reçoivent chaque service.

Le présent rapport annuel, le premier pour le Service Nouveau-Brunswick nouvellement formé, contient les états financiers pour l'exercice partiel au cours duquel la corporation a existé (du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016) et les états financiers de FacilicorpNB, ASINB, et SNB pour la période allant du 1er avril 2015 au 30 septembre 2015.

Gouvernance de la corporation

Le conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick adhère au principe voulant que les pratiques de gouvernance saines soient essentielles au fonctionnement adéquat de la corporation et à la promotion des intérêts de son seul actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités directement ou par l'intermédiaire de comités, conformément à la *Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, les règlements administratifs de Service Nouveau-Brunswick, et le manuel de gouvernance du conseil d'administration. Il tient chaque année au moins cinq réunions prévues au calendrier et des réunions imprévues au besoin.

Comités du conseil

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance et du fonctionnement des deux comités suivants :

- le Comité de la vérification et des finances se charge d'examiner les points se rapportant aux finances, à la vérification et aux risques;
- le Comité de la gouvernance et des ressources humaines se charge d'examiner tous les points ayant trait à la gouvernance et aux ressources humaines.

Les comités du conseil d'administration ne prennent aucune mesure ni décision au nom du conseil à moins qu'ils ne soient précisément mandatés pour le faire.

Conseil d'administration

| Nom | Rôle | Participation aux réunions du conseil | Membre d'un comité | Participation aux réunions du comité |
|---------------------|--|---------------------------------------|---|--------------------------------------|
| Roland T. Cormier | Directeur | 2/2 | Vérification et finances | 2/2 |
| L. Craig Dalton | Directeur | 1/2 | S.O. | S.O. |
| Roberta Dugas* | Directrice | 1/1 | Gouvernance et RH | 1/1 |
| Rachelle Gagnon | Directrice | 1/2 | Gouvernance et RH | 1/1 |
| Gordon Gilman | Directeur général** | 2/2 | Vérification et finances Gouvernance et RH | 2/2 1/1 |
| Gilles Lanteigne | Directeur | 2/2 | Vérification et finances | 2/2 |
| Garth Lawson | Directeur | 2/2 | Vérification et finances | 2/2 |
| John McGarry | Directeur | 1/2 | Gouvernance et RH | 1/1 |
| Mary-Eileen O'Brien | Directrice | 2/2 | Gouvernance et RH | 1/1 |
| Gérald Richard | Directeur | 2/2 | Gouvernance et RH | 1/1 |
| Mireille Saulnier | Directrice | 1/2 | Vérification et finances | 2/2 |
| Judy Wagner | Directrice | 2/2 | Vérification et finances | 2/2 |
| Elizabeth Webster | Présidente du conseil d'administration | 2/2 | Vérification et finances Gouvernance et RH | 2/2 1/1 |

* Roberta Dugas a été nommée au conseil d'administration le 16 décembre 2015.

** Membres d'office sans droit de vote.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officiel fondé sur les pratiques fonctionnelles de pointe en vue de créer, de communiquer et d'examiner des stratégies. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officiel, mise sur la vision stratégique énoncée dans le document *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est ancrée dans quatre thèmes stratégiques, soit les suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Meilleur endroit où élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux pour rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et les économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'année financière 2015–2016, Service Nouveau-Brunswick a misé sur les priorités stratégiques du GNB grâce aux initiatives suivantes :

La création du nouveau Service Nouveau-Brunswick (SNB) le 1er octobre 2015 a réuni l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB, le ministère des Services gouvernementaux, et l'ancien SNB, donnant lieu à des économies annuelles de 2,4 millions de dollars.



Les employés, en partenariat avec les ministères et organismes de la Partie 1, ont concentré leurs efforts sur la préparation de Service Nouveau-Brunswick au regroupement des ressources et des services des technologies de l'information, une autre étape visant à réunir les services communs sous une même organisation.



Dans le cadre de l'initiative de province intelligente du Nouveau-Brunswick, SNB a créé le premier partenariat privé-public au Canada ayant pour objectif de créer le premier véritable gouvernement numérique en Amérique du Nord. Ce partenariat, appelé nb+, a été conclu entre Service Nouveau-Brunswick et TechImpact, une organisation composée de dirigeants d'entreprises de technologie locales.



Collaborant avec les ministères clients, la Division de l'approvisionnement stratégique a réalisé des économies de 26,5 millions de dollars (économies directes et indirectes) pour le GNB, faisant passer le total à 99,2 millions de dollars depuis le lancement de l'initiative en 2012.



Le programme d'optimisation de l'impression de SNB a permis au gouvernement de faire des économies de 3,34 millions de dollars en 2015–2016.



L'Examen de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée – Rapport du ministre* et ses 14 recommandations découlant des consultations auprès des intervenants ont été publiés. L'examen avait pour objet de s'assurer que cet important texte de loi demeure en vigueur et continue de répondre aux besoins des Néo-Brunswickois.



SNB a mis en œuvre un système électronique de délivrance des permis, facilitant ainsi pour les utilisateurs l'obtention des permis de pêche du ministère des Ressources naturelles. De plus, un système électronique de délivrance de permis fourni au nom de Transports Canada pour le gouvernement du Canada permet maintenant aux clients de partout au pays d'obtenir leur permis d'embarcation de plaisance en ligne.



SNB (Secrétariat de l'information foncière), le ministère de la Sécurité publique, Ambulance Nouveau-Brunswick et les municipalités de Fredericton, de Moncton et de Saint John ont mérité un prix de distinction GTEC pour la collaboration au secteur public provincial en raison de leur travail relatif à l'initiative du Réseau routier du Nouveau-Brunswick.

Mesures du rendement

| Gouvernement intelligent | Mesures |
|---|---|
| Éliminer le gaspillage et les chevauchements | Montant épargné grâce à l'amélioration continue |
| Optimiser la prestation des services | Indice de satisfaction de la clientèle de SNB |
| Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés | Nombre moyen de congés de maladie |
| | Pourcentage d'évaluations du rendement du personnel terminées |

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Éliminer le gaspillage et les chevauchements

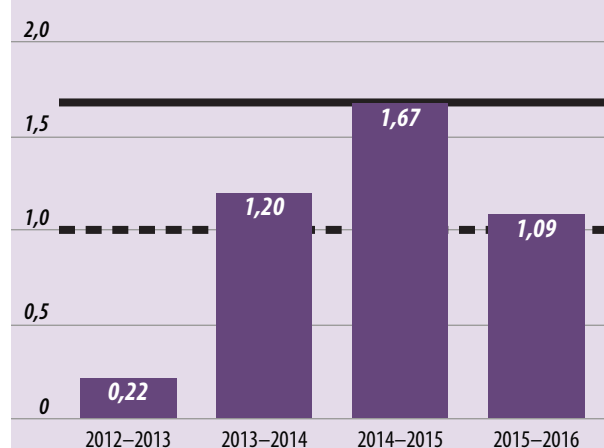
Mesure

Montant épargné grâce à l'amélioration continue

Description de la mesure

Elle vise les économies obtenues grâce aux projets Lean Six Sigma et aux autres efforts visant l'amélioration des processus.

Montant épargné grâce à l'amélioration continue (M \$)



Rendement général

Service Nouveau-Brunswick a atteint l'objectif fixé pour l'année en matière d'économies.

——— Référence : 1,7 million de dollars
 - - - - - Cible : 1 million de dollars
 Réel : 1,1 million de dollars

Raison d'être de cette mesure

Elle englobe toutes les activités officielles d'amélioration continue, notamment les projets Lean Six Sigma, les activités Kaizen et les recherches du gaspillage.

Il s'agit d'un indicateur d'efficacité accrue des processus et de réduction du gaspillage, ce qui réduit en fin de compte les coûts pour notre organisation. Faire participer les employés aux projets d'amélioration continue et à la formation aide à promouvoir une culture qui cherche constamment des moyens de s'améliorer.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Des projets Lean Six Sigma ont été menés dans divers secteurs de l'organisation, y compris les comptes créditeurs, les services de buanderie, les services de l'évaluation foncière et les services à la clientèle. En plus des économies réalisées grâce à ces projets, les recherches du gaspillage ont contribué aux résultats globaux dans une proportion de 306 000 \$.

Cette année, nous avons utilisé les méthodes Lean Six Sigma pour repérer les projets inclus dans la révision stratégique des programmes du GNB et établir des données de référence essentielles alors que nous transférons les ressources des technologies de l'information à Service Nouveau-Brunswick au titre de l'Initiative des services communs. Ces activités aideront notre organisation à atteindre les cibles de 2016-2017.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Optimiser la prestation des services.

Mesure

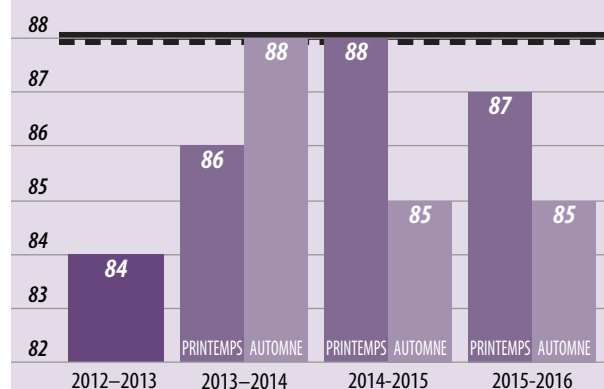
Indice de satisfaction de la clientèle de SNB

Description de la mesure

On réalise un sondage téléphonique de façon aléatoire auprès des Néo-Brunswickois afin de déterminer leur satisfaction à l'égard des services fournis par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick. Le sondage est effectué deux fois par an (au printemps et à l'automne).

Pourcentage de clients de SNB qui sont satisfaits des services fournis

89



Rendement général

Les résultats au troisième trimestre montrent une amélioration de 2 % du taux de satisfaction de la clientèle, le situant à 1 % en dessous de la cible. À l'automne, les résultats du sondage indiquaient que cette amélioration a été suivie d'une baisse de 2 %.

— Référence : 88 %
- - - - - Cible : 88 %
Réal : 85 %

Raison d'être de cette mesure

La satisfaction de la clientèle témoigne de la qualité des services fournis aux particuliers et aux entreprises. Un degré élevé de satisfaction indique que les clients sont satisfaits de la facilité et du délai des services reçus, ainsi que de la compétence et de l'obligeance dont font preuve les employés de SNB qui fournissent les services.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Au cours de l'été 2015, SNB a amélioré les paiements par carte de débit en passant du service d'accès par ligne commutée à une connexion haute vitesse dans ses trois plus grands centres de service (Saint John, Moncton et Fredericton), ce qui a permis d'accélérer les transactions.

La diminution de la satisfaction de la clientèle à l'automne pourrait être associée à la fermeture de centres de service dans sept collectivités en septembre 2015, portant le nombre total de centres de 39 à 32. En outre, SNB a normalisé les heures de service, ce qui a eu pour effet de réduire les heures d'ouverture à certains endroits.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

Mesure

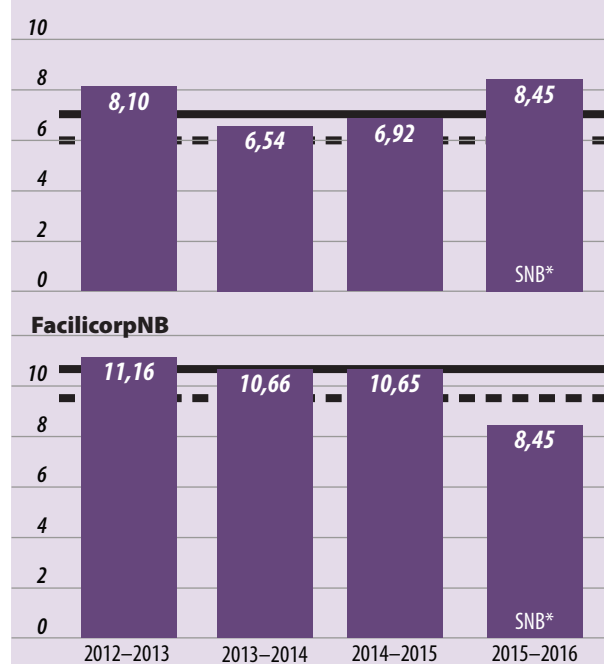
Nombre moyen de congés de maladie

Description de la mesure

Nombre moyen de congés de maladie par employé à temps plein de Service Nouveau-Brunswick

Nombre de congés de maladie

Services gouvernementaux (SNB, ASINB, MSG)



* Les résultats de SNB pour 2015-2016 combinent les chiffres du ministère des Services gouvernementaux et de FacilicorpNB, reflétant la restructuration survenue au cours de l'exercice.

Rendement général

La cible pour le nombre de congés de maladie n'a pas été atteinte.

| Services gouvernementaux | FacilicorpNB |
|-----------------------------|----------------|
| — Référence : 6,54 jours/an | 10,66 jours/an |
| - - - Cible : 6 jours/an | 9,50 jours/an |
| — Réel : 6,92 jours/an | 10,65 jours/an |

Raison d'être de cette mesure

Le ministère des Ressources humaines (MRH) a déterminé que le taux d'absentéisme est élevé au sein du gouvernement provincial, ce qui engendre des coûts élevés pour le gouvernement. Une réduction de l'absentéisme permettrait de réduire les coûts associés à la perte de productivité et au remplacement de personnel. Par conséquent, le GNB a établi une cible ambitieuse pour la réduction des congés de maladie que tous les ministères doivent atteindre.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Au cours de l'exercice, les résultats de FacilicorpNB pour les congés de maladie n'ont pratiquement pas changé, alors que ceux du ministère des Services gouvernementaux ont légèrement augmenté. Nous avons établi une nouvelle référence de 8,45 jours par an pour SNB, et au cours de la prochaine année, nous fixerons une cible révisée pour l'ensemble de l'organisation.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

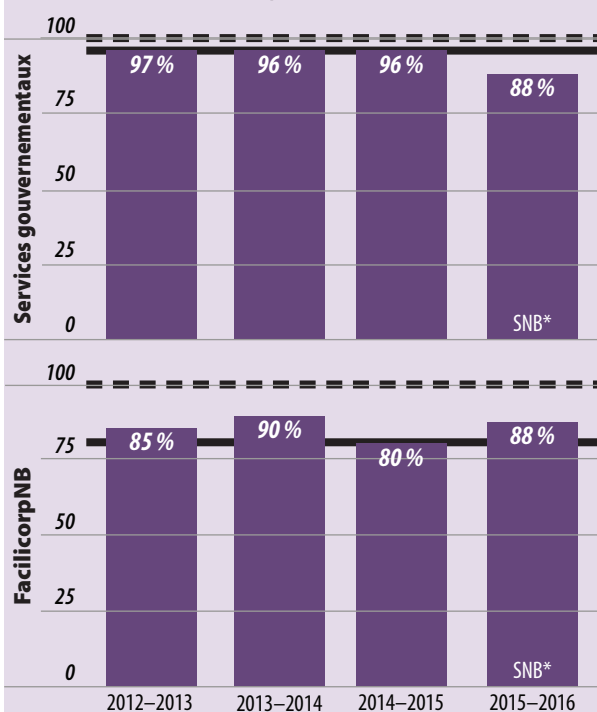
Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement du personnel terminées

Description de la mesure

Nombre d'évaluations du rendement qui ont été réalisées, divisé par le nombre total d'évaluations planifiées.

Évaluations du rendement du personnel terminées (%)



* Les résultats de SNB pour 2015-2016 combinent les chiffres du ministère des Services gouvernementaux et de FacilicorpNB, reflétant la restructuration survenue au cours de l'exercice.

Rendement général

La cible établie pour le pourcentage d'évaluations du rendement du personnel terminées n'a pas été atteinte.

| | Services gouvernementaux | FacilicorpNB |
|-----------|--------------------------|--------------|
| — | Référence : 96 % | 90 % |
| - - - - - | Cible : 100 % | 100 % |
| | Réel : 96 % | 80 % |

Raison d'être de cette mesure

Les évaluations du rendement permettent aux gestionnaires et aux employés de discuter de l'atteinte des objectifs liés au travail, des compétences, de la formation et des buts professionnels et de les examiner. Elles fournissent une occasion de tenir des discussions individuelles sur les objectifs stratégiques et organisationnels, ainsi que sur la façon dont le rendement d'une personne contribue au rendement global de l'organisation.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris pour atteindre l'objectif pendant l'année de référence?

Au cours de l'exercice, les résultats relatifs au nombre d'évaluations du rendement terminées ont diminué pour FacilicorpNB, tandis que ceux du ministère des Services gouvernementaux sont demeurés les mêmes. Nous avons établi un nouveau pourcentage général de référence de 88 % pour SNB et nous chercherons à déterminer quelles parties de l'organisation ont besoin d'aide pour atteindre la cible de 100 % au cours de la prochaine année.

Aperçu des opérations organisationnelles

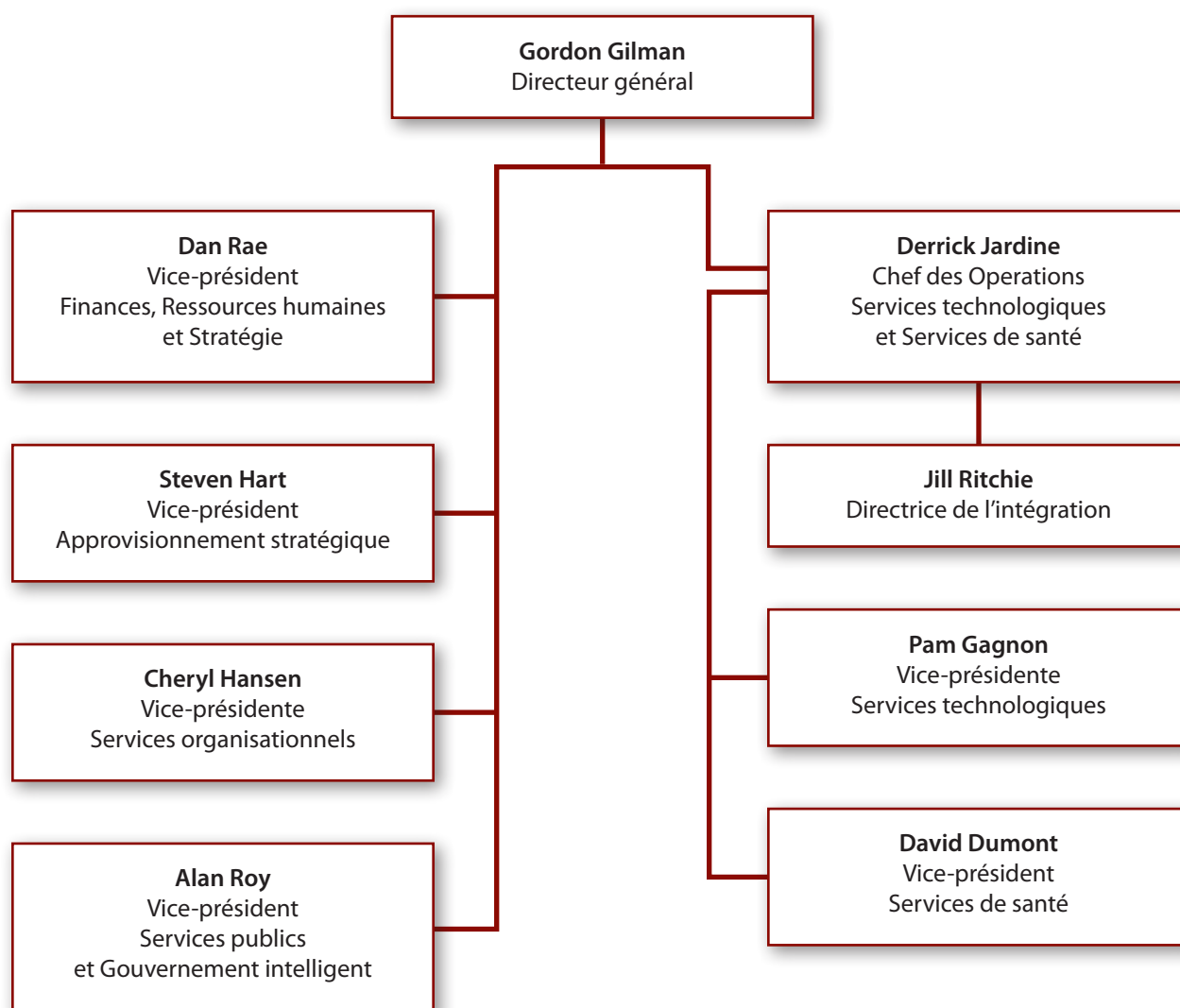
Service Nouveau-Brunswick est une corporation de la Couronne de la Partie 1 qui a été créée pour fournir des services partagés au gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le but explicite de normaliser les services et de réduire les coûts. La Loi sur Service Nouveau-Brunswick décrit le contexte des activités de la Corporation. Notre mandat est d'offrir aux clients des services publics innovants de qualité supérieure, tout en mettant l'accent sur la création de valeur pour tous les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Nous accomplissons notre mandat en fournissant des services de haute qualité, en normalisant les processus et les produits, en adoptant les meilleures pratiques et en

tirant parti d'une masse critique plus importante en ce qui a trait à l'approvisionnement de biens et de services. Nos opérations sont financées grâce à un arsenal de frais réglementés pour les services d'enregistrement, de paiements du GNB et des municipalités, de subventions que le GNB accorde pour la prestation de services en son nom et de la vente de produits et de services.

Service Nouveau-Brunswick compte environ 2 200 employés et son budget s'élève à 212 millions de dollars.

Organigramme de haut niveau



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Finances, ressources humaines et stratégie

Finances

La Direction des finances s'occupe des rapports et des analyses d'ordre financier et opérationnel, des contrôles internes, de la comptabilisation des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des éléments d'actif, de la coordination des vérifications internes et externes et de la préparation des états financiers. En plus d'être chargée de la budgétisation, de la gestion des dépenses ordinaires et en capital et de la coordination des processus budgétaires et prévisionnels avec le ministère des Finances, elle offre des services de gestion des installations, y compris l'administration des baux et les déménagements et rénovations de bureau. La Direction doit de plus répondre aux besoins administratifs de l'organisation et redistribuer ou éliminer les biens excédentaires du gouvernement (mobilier et équipement). L'Unité des services de vérification effectue des examens de conformité interne relatifs à la gestion de l'encaisse dans les centres de service de SNB, des vérifications des concessionnaires automobiles qui participent au programme d'immatriculation en ligne et des examens de la sécurité des TI.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines s'occupe du recrutement et du maintien en poste des employés, de la planification et de la gestion des ressources humaines, de la planification des effectifs, de l'engagement des employés, des activités de classification, des relations de travail, de la gestion du rendement, de la formation et du perfectionnement, ainsi que de la coordination d'une variété de programmes destinés aux employés.

Stratégie et rendement organisationnel

Cette direction est responsable des besoins de communication de Service Nouveau-Brunswick au jour le jour : maintenir le site intranet des employés et les sites Web qui fournissent de l'information et des services aux clients; diriger le processus de planification stratégique, y compris l'établissement et le suivi des plans opérationnels, des plans d'action annuels et des mesures du rendement en utilisant la méthode du tableau de bord équilibré; utiliser des méthodes axées sur les processus pour accroître l'efficacité opérationnelle grâce

à des initiatives Lean Six Sigma et Kaizen, à la gestion quotidienne et aux recherches de gaspillage; faire avancer les lois et les politiques générales de l'organisation.

L'Unité de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée aide les ministères et d'autres organismes publics à administrer et à traiter les demandes présentées en vertu du droit à l'information, de même qu'à protéger la vie privée des citoyens en offrant de la formation, des conseils spécialisés et une direction.

Cette direction comprend également l'Unité de la stratégie et de la gestion des relations avec les clients, qui a la responsabilité d'élaborer et de surveiller les ententes sur les niveaux de service conclues entre SNB et les clients, notamment les ministères, les organismes et les municipalités. Ces ententes décrivent les services offerts et les attentes en matière de rendement. La Direction s'occupe en outre de la participation et de la collaboration des clients, ainsi que de l'évaluation de la satisfaction des clients et du rendement relatif à la prestation de services.

Approvisionnement stratégique

Approvisionnement stratégique

L'objectif de la Direction de l'approvisionnement stratégique est de maximiser la concurrence en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix tout en s'assurant que tous les fournisseurs qui le souhaitent puissent déposer des soumissions pour les contrats du gouvernement de façon ouverte et équitable. Des offres de prix concurrentielles ou des soumissions en bonne et due forme sont sollicitées pour les biens et les services, sauf dans certaines circonstances qui sont exemptées du processus habituel par la loi.

La Direction de l'approvisionnement stratégique utilise une démarche exhaustive en matière d'approvisionnement public qui est axée sur la collaboration des intervenants, des techniques modernes de sélection des fournisseurs et de bonnes pratiques de gestion. L'équipe de l'approvisionnement stratégique travaille de concert avec les ministères clients afin de trouver des sources d'approvisionnement pour répondre aux besoins opérationnels du GNB en utilisant une méthode axée sur la gestion de catégorie.

Habilitation de l'approvisionnement

La Direction de l'habilitation de l'approvisionnement se charge de ce qui suit : mise en application de la législation provinciale en matière d'approvisionnement et des accords de commerce; politique, processus, formation et sensibilisation; gestion des contrats, veille stratégique et systèmes qui appuient l'approvisionnement stratégique, les ministères clients, les corporations de la Couronne et les organismes financés par le gouvernement au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise de la Section des appels d'offres, elle a aussi la responsabilité de recevoir et d'inscrire les soumissions et d'ouvrir les réponses aux appels d'offres publics pour des biens et services pour le compte de la Division de l'approvisionnement stratégique. L'équipe de l'habilitation de l'approvisionnement travaille ensemble pour veiller à ce que le processus d'approvisionnement au complet fonctionne de façon efficace pour les clients et les fournisseurs.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---|------------------|----------------|----------------|
| Opérations d'achat | 4 432 | 3 046 | 1 386 |
| Soumissions par voie électronique dans le RPANB (%) | 19 % | 20 % | (1 %) |
| Bons de commande (biens) | 266 019 958 | 148 074 524 | 117 945 434 |
| Bons de commande (services) | 1 102 511 454 | 330 155 952 \$ | 772 355 502 \$ |
| Valeur totale des achats* | 1 368 531 412 \$ | 478 230 476 \$ | 890 300 936 \$ |

* En 2015–2016, plusieurs marchés de grande valeur ont été conclus, comme en témoigne l'augmentation de la valeur totale des achats par rapport à l'année précédente. Ces marchés de grande valeur comprennent le renouvellement de trois contrats pluriannuels avec Shannex Inc. pour des lits de foyers de soins à Quispamsis, à Fredericton et à Riverview et un contrat pluriannuel avec Bell Mobilité pour le système provincial de radiocommunications.

FAITS SAILLANTS

- ♦ En collaborant avec les ministères clients, la Division de l'approvisionnement stratégique a réalisé des économies de plus de 26,5 millions de dollars en 2015–2016. Ces économies sont à la fois indirectes, par exemple la négociation de rabais et l'évitement de l'augmentation des coûts, et directes, par exemple les réductions sur une base annuelle.

- ♦ La Division de l'approvisionnement stratégique a terminé avec succès son exercice annuel de planification des achats, ayant rencontré les hauts fonctionnaires de 12 ministères clients pour discuter de leurs prochains achats majeurs nécessaires. Cette approche proactive de l'approvisionnement a permis de cerner 137 occasions d'approvisionnement dans les ministères.

Services de santé

Ingénierie clinique

Les professionnels des soins de santé utilisent une vaste gamme d'équipement médical et diagnostique dans leur travail quotidien. Cet équipement peut être complexe et coûteux. La Direction de l'ingénierie clinique travaille avec les clients pour planifier et évaluer les technologies nouvelles et existantes en matière de soins de santé. Ses responsabilités comprennent l'inspection et l'entretien de l'équipement. Elle doit de plus s'assurer que les technologies respectent les règlements applicables. Le personnel soutient également les enquêtes sur les incidents liés à l'équipement médical et participe activement à la formation relative à l'utilisation de l'équipement, offerte au personnel technique et médical.

Pour terminer, la Direction de l'ingénierie clinique aide à déterminer à quel moment l'équipement a atteint la fin de son cycle de vie et elle joue un rôle important dans le processus de mise hors service.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|--|-----------|-----------|------------|
| Ordres de travail* | 66 845 | 68 466 | (1 621) |
| Ordres de travail d'entretien préventif** | 21 598 | 23 652 | (2 054) |
| Alertes d'équipement nécessitant une action*** | 520 | 733 | (213) |

* Le nombre total d'ordres de travail a diminué. Toutefois, le nombre total d'heures de soutien a augmenté de 5,6 % en raison des améliorations apportées au système informatisé de gestion de l'entretien de la Direction de l'ingénierie clinique, le Resource Management Software (RMS).

** Le nombre d'ordres de travail d'entretien préventif a diminué en raison d'une nouvelle fonction dans le RMS qui permet à un technologue de configurer des tâches programmées. En outre, la normalisation des procédures d'entretien, y compris la fréquence de l'entretien, a permis de réaliser des gains d'efficacité qui ont par ricochet réduit le nombre d'ordres de travail d'entretien.

*** Le nombre d'alertes varie d'une année à l'autre, dépendant de la quantité d'équipement en service et des détails de l'alerte publiée.

Approvisionnement stratégique (santé) et Chaîne d'approvisionnement

Une grande variété d'équipements, de fournitures et de services est utilisée sur une base quotidienne pour fournir les soins de santé au Nouveau-Brunswick. La Direction de la chaîne d'approvisionnement apporte un soutien aux professionnels des soins de santé en s'assurant que les bons produits et services sont disponibles au bon moment et au bon endroit. Ses responsabilités comprennent la localisation des sources d'approvisionnement, l'approvisionnement, l'entreposage, la livraison et la distribution de l'ensemble de l'équipement, des fournitures et des services utilisés dans le système de santé partout au Nouveau-Brunswick.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---|-----------|-----------|------------|
| Bons de commande | 130 601 | 123 235 | 7 366 |
| Valeur des bons de commande | 301 M\$ | 259 M\$ | 42 M \$ |
| Contrats | 1 444 | 1 366 | 78 |
| Demandes de propositions et appels d'offres | 78 | 83 | (5) |
| Rotation moyenne des stocks | 1,04 | 1,08 | (0,04) |

Services de buanderie et de lingerie

Les nombreux foyers de soins et établissements de soins de santé du Nouveau-Brunswick nécessitent une grande variété de linge propre et stérile sur une base quotidienne. La Direction offre des services complets, y compris le ramassage du linge souillé et la livraison d'articles propres dans toute la province.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---------------------------------|------------|------------|------------|
| Poids en livres du linge traité | 22 299 333 | 22 419 372 | (120 039) |
| Nombre de clients | 80 | 79 | 1* |

*Foyer de soins de Boiestown (octobre 2015)

Gestion de l'énergie

La gestion de l'énergie a pour objectif de réduire l'énergie consommée dans le cadre des activités quotidiennes des établissements de soins de santé, tout en maintenant ou en améliorant le confort des patients et la qualité de l'air intérieur. Une approche axée sur l'amélioration continue est utilisée pour optimiser l'énergie utilisée, une solution essentielle face à la hausse des coûts de l'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. La Division des services de santé aide activement les régies régionales de la santé et les services de buanderie à trouver des projets visant à économiser l'énergie, à en établir l'ordre de priorité et à les mettre à exécution. Une collaboration réussie avec le programme d'efficacité énergétique du ministère

des Transports et de l'Infrastructure a donné lieu à une augmentation considérable des investissements dans les projets d'efficacité énergétique.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|--|-----------|------------|------------|
| Analyse énergétique comparative | 21 | 21 | 0 |
| Plans de gestion de l'énergie | 6 | 5 | 1 |
| Systèmes de gestion de l'énergie | 8 | 5 | 3 |
| Évitement réel des coûts | 1,65 M\$ | 1,1 M\$ | 550 000 \$ |
| Investissements dans les projets d'efficacité énergétique* | 4,25 M\$ | 300 000 \$ | 3,95 M\$ |

* Les investissements effectués au cours d'une année permettent d'éviter des coûts énergétiques dans les 12 mois qui suivent l'achèvement du projet.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Chaîne d'approvisionnement, de concert avec les régies régionales de la santé, a complété la consolidation de huit modules de gestion du matériel branchés au système d'information sur la santé, Meditech.

Services organisationnels

Bureau de gestion des projets

Le Bureau de gestion des projets (BGP) se consacre à la gestion de projets professionnelle. Il réalise des projets transformationnels et de TI qui sont essentiels du point de vue stratégique pour assurer la viabilité des services gouvernementaux et du gouvernement du Nouveau-Brunswick et pour vivre selon nos moyens. Le Bureau de gestion des projets a pour mission de garantir la réussite de tous les projets.

Le BGP offre des services complets en gestion de projet et emploie des gestionnaires de projet à temps plein diplômés dans diverses disciplines, des praticiens du Lean Six Sigma, des analystes des systèmes et des activités et un comptable professionnel agréé (CPA). Le BGP offre un soutien à SNB, aux ministères du GNB, et aux régies régionales de la santé. Il possède de l'expérience relative à la gestion d'une variété d'initiatives de changement : projets de services partagés, améliorations continues des services et examens de programmes axés sur le rapport qualité-prix. Le BGP a réalisé avec succès des projets transformationnels et de TI qui ont permis d'économiser des dizaines de millions de dollars au cours des deux dernières années.

Services de marketing gouvernemental

La Direction des services de marketing gouvernemental fournit une gamme de services de soutien au marketing à plus de 30 ministères et organismes clients, y compris les suivants :

- graphisme et photographie;
- conception de sites Web et gestion de www.gnb.ca et des sites connexes;
- planification et achat de placements publicitaires;
- services gouvernementaux de surveillance des médias;
- gestion de l'image de marque du gouvernement.
- création et gestion de contenu.

La Direction tient également une liste de fournisseurs préqualifiés de ces services et acquiert de l'extérieur des services de communications marketing pour les ministères et les organismes selon les besoins.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|--------------------------------|-----------|-----------|------------|
| Projets de graphisme | 405 | 415 | (10) |
| Achats de médias | 314 | 307 | 7 |
| Sites Web entretenus | 38 | 37 | 1 |
| Contrats avec des fournisseurs | 14 | 9 | 5 |

Bureau de traduction

Le Bureau de traduction offre des services de traduction et d'interprétation et d'autres services linguistiques. Le travail effectué par le Bureau de traduction aide les ministères et les organismes à s'acquitter des obligations qu'imposent au GNB la *Loi sur les langues officielles* et le paragraphe 16(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|--|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Demandes de traduction traitées par les employés | 10 887 demandes 5,5 M de mots | 11 221 demandes 5,6 M de mots | (334 demandes) (0,1 M de mots) |
| Demandes de traduction traitées à l'extérieur | 4 302 demandes 8,0 M de mots | 3 192 demandes 7,3 M de mots | 1 100 demandes 0,7 M de mots |
| Journées d'interprétation simultanée ou consécutive travaillées par les employés | 608 | 625 | (17) |
| Journées d'interprétation simultanée ou consécutive confiées à l'extérieur | 1 238 | 1 471 | (233) |

Comptes créditeurs et recouvrement

Le service des comptes créditeurs gère la prestation des comptes créditeurs courants, ainsi que les transactions liées aux nombreux systèmes de gestion des clients et des cas utilisés pour offrir les programmes des ministères clients. L'unité est responsable des services transactionnels, en plus d'assurer la conformité aux politiques et aux règlements régissant l'approvisionnement et de gérer les processus relatifs à la carte d'achat et à i-Expense, la tenue des comptes fournisseurs, le traitement des paiements et l'atteinte des indicateurs de rendement clés établis dans le cadre des ententes sur les niveaux de service. L'équipe fournit des conseils aux utilisateurs finaux, publie la documentation relative aux procédures et offre un soutien général aux clients en matière de processus.

Le service de recouvrement gère la dette active du GNB en recouvrant les comptes d'impôt foncier en souffrance depuis plus de 90 jours.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|--|-----------|-----------|------------|
| Transactions relatives aux comptes créditeurs traitées | 500 000 | 500 000 | --- |
| Dette recouvrée | 45,9 M\$* | 28,1 M\$ | 17,8 M\$ |

* Les arrangements de paiement peuvent s'étendre sur 36 mois. Par conséquent, les résultats concernant la dette recouvrée en 2015–2016 comprennent des paiements commencés au cours de l'exercice précédent.

Gestion d'impression et distribution

L'Unité des services d'imprimerie de la Direction de la gestion d'impression et de la distribution est le centre de ressources pour la production et la distribution des documents gouvernementaux. Elle offre des services d'impression numérique à haute vitesse en noir et blanc et en couleurs, de même que des services de finition.

Grâce à son programme d'optimisation de l'impression, des dispositifs d'impression efficaces sont utilisés dans tout le GNB et gérés de façon centrale.

L'Unité du service postal offre des services centralisés de courrier et de messagerie aux clients du GNB à partir de sa principale installation de traitement, à Fredericton. Des services régionaux de courrier interne sont également fournis dans toute la province.

La Direction de la gestion d'impression et de la distribution offre un service de cartes d'identité pour les employés et les agents. Elle administre également les biens excédentaires du GNB.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|-------------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Services d'imprimerie | | | |
| Tirages internes | 1 875 | 1 904 | (29) |
| Tirages pour des tiers | 258 | 346 | (88) |
| Optimisation de l'impression | | | |
| Nombre de dispositifs | 3 842 | 3 822 | 20 |
| Impressions | 198 031 969 | 209 625 718 | (11 593 749) |
| Service postal | | | |
| Pièces mesurées | 4 246 334 | 3 362 154 | 884 180 |
| Pièces expédiées | 19 370 | 19 996 | (626) |

Paie et avantages sociaux

La Direction de la paie et des avantages sociaux est chargée de verser au nom du ministère des Ressources humaines la paie et des prestations à environ 10 000 fonctionnaires et 1 100 employés occasionnels, ainsi que des rentes de retraite à environ 31 000 retraités. La Direction de la paie et des avantages sociaux a aussi la responsabilité de tenir les dossiers des employés, de saisir les données relatives aux congés et d'établir des rapports pour assurer la conformité aux normes comptables et aux règlements.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---|---|---|-------------------|
| Transactions traitées | 136 405 | 132 000 | 4 405 |
| Demandes de congé par l'entremise du libre service aux employés | 140 000 demandes de congé par voie électronique (93 % de toutes les demandes de congé soumises) | 150 000 demandes de congé par voie électronique (95 % de toutes les demandes de congé soumises) | (10 000) (2 %) |

FAITS SAILLANTS

- ◆ Plusieurs initiatives visant à améliorer les processus ont permis à la Direction du service des comptes créditeurs et du service de recouvrement d'éliminer le paiement des heures supplémentaires dans le cadre des opérations relatives aux comptes clients, et de réaliser des économies indirectes de plus de 200 000 \$ dans le cadre de ses opérations relatives aux clients et aux cas.
- ◆ Par suite de la signature de 15 conventions collectives, le service de la paie a traité le salaire rétroactif de 9 215 employés ainsi que 984 paiements versés au lieu de l'allocation de retraite.

- ◆ Les Services de marketing gouvernemental ont converti environ 85 % des pages Web du site www.gnb.ca en pages adaptatives, offrant ainsi une navigation plus facile et optimisant la visualisation sur tous les dispositifs. D'autres améliorations ont été apportées en ce qui a trait à l'accessibilité afin de fournir à l'ensemble des utilisateurs, en particulier ceux qui sont aux prises avec des déficiences visuelles ou auditives, un accès plus facile à l'information gouvernementale sur le Web.

Services technologiques

Services à la clientèle

L'équipe des Services à la clientèle est axée sur les échanges quotidiens avec les utilisateurs des services technologiques. Les responsabilités de cette équipe englobent l'assistance informatique, l'achat de TI et l'administration des contrats, de même que la gestion des relations avec les clients. Ce groupe veille surtout à ce que les clients et les utilisateurs aient accès aux services appropriés pour soutenir leurs fonctions opérationnelles. Selon le type et la nature de la demande, le mélange approprié de ressources et de compétences est constitué pour résoudre une question ou traiter une demande.

Architecture organisationnelle et sécurité opérationnelle

L'équipe responsable de l'architecture organisationnelle et de la sécurité opérationnelle est chargée d'élaborer des stratégies qui sont en harmonie avec les objectifs opérationnels et soutenues par des technologies. Elle coordonne les investissements dans les technologies de la corporation en tenant compte des visions opérationnelles et elle s'efforce d'éliminer les investissements redondants en utilisant des services ou systèmes de TI communs, normalisés et rentables et en coordonnant les activités des unités organisationnelles afin de favoriser des approches communes. L'équipe a aussi la responsabilité de diriger l'élaboration et la gestion du registre des risques des services technologiques, y compris les stratégies et les plans d'atténuation des risques. De concert avec le Bureau du chef du service de l'information (BCSI) et les intervenants internes, elle met au point et gère des programmes de sécurité des TI et répond aux besoins continus en matière de sécurité opérationnelle des TI.

Opérations d'infrastructure

L'équipe responsable des opérations d'infrastructure est responsable de l'approvisionnement, de la mise en œuvre, de la mise à jour en continu, de la maintenance, du soutien et de l'hébergement de l'infrastructure sous-jacente des technologies de l'information utilisée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cela comprend les opérations et le soutien se rapportant aux dispositifs des employés du gouvernement, notamment les ordinateurs

portatifs et les téléphones intelligents, au système de courriel du gouvernement ainsi qu'aux réseaux et centres de données provinciaux. Cette équipe travaille en collaboration avec l'équipe responsable des solutions d'application pour fournir l'infrastructure nécessaire pour soutenir les applications opérationnelles utilisées par le gouvernement.

Solutions d'application

La Direction des solutions d'application fournit des services liés au développement, à la mise en œuvre, à l'amélioration, à la maintenance et au soutien de l'important portefeuille d'applications utilisées par les régions régionales de la santé, le ministère de la Santé et Service Nouveau-Brunswick.

Les équipes fournissent une variété d'applications, y compris les systèmes d'information clinique et de soutien aux décisions utilisés pour traiter les patients et administrer les services de santé, de même qu'une importante suite d'applications générales utilisées par le public en ligne et dans les centres de service de SNB. La Direction a pour objectif principal de s'assurer que chaque organisation tire le maximum d'avantages des investissements qu'elle effectue dans les applications.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Le service à la clientèle des TI a aidé 35 000 employés et géré plus de 22 000 ordinateurs portatifs et de bureau à l'échelle du gouvernement.*
- ♦ *Le Bureau des services des TI a transféré sans heurts le soutien de plusieurs services de TI d'un fournisseur tiers à SNB, contribuant ainsi à améliorer la sécurité, à créer des possibilités d'amélioration des processus et à réaliser des économies pour Service Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Les projets de regroupement des systèmes financiers des régions régionales de la santé ont été menés à bien dans chaque région dans l'objectif de réaliser des économies, de faire passer le nombre de systèmes de huit à deux et d'améliorer l'accès à une information opportune et précise afin d'améliorer la prise de décisions.*
- ♦ *Les Services technologiques ont aidé à élaborer le plan de mise en œuvre fonctionnelle et la demande de propositions pour un nouveau système de gestion des ressources humaines.*
- ♦ *Des approches améliorées de la prestation des services de sécurité des TI ont été élaborées en collaboration avec le Bureau du chef du service de l'information et le secteur privé.*

- ♦ *Les plateformes technologiques des ministères et des régions régionales de la santé ont été regroupées afin de permettre l'interopérabilité des services réseau, sans fil et de vidéoconférence par ordinateur.*
- ♦ *Le système de saisie de données en place dans les régions régionales de la santé a été remplacé par une application moderne et durable qui saisit l'information par voie électronique.*
- ♦ *Les systèmes d'information clinique ont fait l'objet de deux mises à niveau majeures, offrant aux clients du système de santé les plus récentes fonctionnalités logicielles, améliorations et capacités d'application afin de répondre à leurs besoins opérationnels et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.*

Services publics et gouvernement intelligent

Service à la clientèle

Service Nouveau-Brunswick est le point d'accès du public à de nombreux services gouvernementaux offerts par l'intermédiaire d'un réseau à modes de prestation multiples. La commodité pour les clients est un facteur clé de la prestation des services. Pour répondre aux attentes de la population néo-brunswickoise, SNB propose trois modes de prestation :

- en personne, par l'entremise d'un réseau de 32 centres qui offrent les services les plus courants et de 13 centres qui offrent la gamme complète de services;
- par téléphone (TéléServices), au 1-888-762-8600;
- en ligne, à l'adresse www.snb.ca.

Une variété de services est fournie au nom de divers ministères et organismes, dont le gouvernement fédéral. En outre, SNB accepte des paiements pour le compte de 62 municipalités.

Ces services comprennent ce qui suit :

- Véhicules à moteur — permis de conduire, immatriculation, vignettes de stationnement pour les personnes handicapées;
- Loisirs — délivrance des permis de chasse et de pêche, billetterie en ligne pour certaines attractions majeures;
- Formulaires gouvernementaux — assurance-maladie, enregistrement de loterie;
- Gouvernement fédéral — permis d'embarcations de plaisance;
- Municipalités — paiements de l'eau et des égouts.

| Transactions liées à la prestation de services | | | |
|--|-------------------|------------------|----------------|
| Volume par partenaire | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
| Gouvernements provincial et fédéral et municipalités : Gouvernement provincial (tous les ministères); gouvernement fédéral (délivrance de permis d'embarcations de plaisance); municipalités (62 à ce jour). | 3 429 098 | 2 770 766 | 658 322 |
| SNB : Services de l'évaluation foncière, Registre corporatif, Réseau d'enregistrement des biens personnels, Registre foncier, Bureau du médiateur des loyers, Statistiques de l'état civil et produits de SNB | 2 403 118 | 2 362 403 | 40 715 |
| Autres partenaires : Acceptation de paiements pour Énergie NB, les régies régionales de la santé, Travail sécuritaire NB et d'autres | 116 968 | 122 446 | (5 478) |
| TRANSACTIONS TOTALES | 5 949 184* | 5 255 615 | 693 569 |

* L'augmentation du volume de transactions est attribuable à l'expansion des services fournis pour le compte de partenaires tels que le ministère des Ressources naturelles, notamment le système électronique de délivrance de permis.

Bureau du médiateur des loyers

Le Bureau du médiateur des loyers offre une solution de rechange pour régler les différends hors du processus judiciaire classique.

Le médiateur des loyers est nommé pour exercer les fonctions prescrites par la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. Ses activités sont décrites ci-dessous :

- il détient en fiducie tous les dépôts de sécurité payés par les locataires d'après les dispositions d'un bail de location de locaux d'habitation (la seule administration canadienne à exercer cette fonction);
- il agit à titre de médiateur en vue d'un règlement mutuellement consenti ou, lorsque la médiation n'est pas possible, à titre d'arbitre entre les parties concernant le paiement d'un dépôt de garantie;
- il agit à titre de médiateur ou d'arbitre dans le règlement de plaintes provenant tant des propriétaires que des locataires, portant sur la rupture d'un contrat de location ou le non-respect de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*; et
- il fournit de l'information concernant les locations résidentielles.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---|-----------|-----------|------------|
| Dépôts de sécurité acceptés | 16 178 | 13 953 | 16 % |
| Valeur des dépôts de sécurité détenus en fiducie | 24,3 M\$ | 22,9 M\$ | 6 % |
| Demandes de remboursement du dépôt de sécurité traitées | 11 993 | 10 384 | 12 % |
| Demandes d'assistance ou réclamations contestées | 3 984 | 2 578 | 55 %* |

* Un programme de sensibilisation communautaire a eu pour effet d'augmenter le nombre de demandes d'assistance et de renforcer le rôle de médiation du Bureau du médiateur des loyers auprès des locataires et des propriétaires.

Secrétariat de l'infrastructure de l'information foncière, occasions d'affaires et services numériques

SNB est l'organisme responsable de la coordination de la géomatique et de la cartographie de base au Nouveau-Brunswick. Les activités du Secrétariat de l'information foncière comprennent ce qui suit :

- gestion d'un cadre de gouvernance interorganismes pour faciliter la collaboration en matière de géomatique dans tout le GNB;
- mise en œuvre de projets interorganismes, tels que l'élaboration de normes provinciales et d'ensembles de données et la création de données faisant autorité sur les routes, l'eau et l'imagerie;
- élaboration et exploitation de l'infrastructure de GeoNB, qui permet la découverte, l'accès, l'entreposage et la diffusion de données géographiques et d'applications connexes au nom de partenaires;
- coordination d'activités d'éducation et de sensibilisation en géomatique.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---|-----------|-----------|------------|
| Ensembles de données hébergés par GeoNB* | 53 | 48 | 5 |
| Applications hébergées par GeoNB** | 16 | 15 | 1 |
| Visites sur GeoNB | 146 000 | 120 000 | 21 % |
| Ensembles de données hébergés dans le nuage par l'entremise d'ArcGIS Online | 11 150 | --- | --- |
| Sensibilisation et éducation | 6 | --- | --- |

* Nouveaux ensembles de données hébergés : Données forestières; données non forestières; données sur les sols forestiers; données sur la géologie du substratum rocheux; données sur les sites écologiques.

** Nouvelle application : Aires de conservation sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick.

Services de l'évaluation foncière

SNB est responsable de l'évaluation et de la classification de tous les biens réels au Nouveau-Brunswick. L'évaluation foncière est un élément vital des processus d'imposition foncière et de financement des municipalités.

La *Loi sur l'évaluation* prévoit que tous les biens réels de la province doivent être évalués à leur valeur réelle et exacte (communément désignée comme la « valeur du marché ») au 1er janvier de l'année pour laquelle l'évaluation est effectuée. Les évaluations individuelles sont ensuite compilées pour établir les assiettes fiscales des municipalités et de la province.

Ces données sont transmises au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, qui définit l'assiette fiscale de chaque municipalité, de chaque communauté rurale et de chaque district de services locaux.

Les évaluations de propriété sont également transmises au ministère des Finances. Elles sont ensuite utilisées (avec les taux d'impôt foncier des municipalités et de la province) pour produire la facture annuelle d'impôt foncier.

Les évaluateurs de biens sont chargés de tenir un inventaire de tous les renseignements relatifs aux biens réels et d'administrer de nombreux avantages se rapportant aux impôts fonciers.

| Statistiques de l'évaluation foncière | | | | | |
|---------------------------------------|----------------------|---|----------------------|--|--|
| Année d'imposition | Nombre de propriétés | Assiette de calcul (milliards de dollars) | Demandes de révision | Pourcentage des comptes de biens réels | Appels (Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme) |
| 2015 | 465 500 | 61,4 | 7 951 | 1,7 | 319 |
| 2014 | 464 000 | 60,0 | 6 947 | 1,5 | 242 |
| 2013 | 462 013 | 58,2 | 7 316 | 1,6 | 224 |
| 2012 | 460 236 | 56,3 | 5 642 | 1,2 | 247 |
| 2011 | 457 151 | 53,9 | 5 338 | 1,2 | 187 |
| 2010 | 454 426 | 51,4 | 8 691 | 1,9 | 258 |
| 2009 | 451 416 | 49,1 | 8 558 | 1,9 | 214 |
| 2008 | 448 224 | 46,7 | 5 526 | 1,2 | 174 |
| 2007 | 444 341 | 43,4 | 5 518 | 1,2 | 155 |
| 2006 | 441 161 | 40,5 | 6 598 | 1,5 | 250 |

Registres

L'Unité du registre foncier maintient un réseau de 13 bureaux de registre foncier où il est possible d'enregistrer les plans et documents juridiques comme les actes de transfert, les hypothèques et les testaments se rapportant à la propriété de biens réels.

Les dossiers du Registre remontent à la délivrance des concessions de la Couronne, il y a plus de 200 ans, et sont mis à la disposition du public. L'Unité utilise le système PLANET, qui permet aux utilisateurs d'effectuer des transactions foncières de façon efficace et précise à l'aide de ce système global intégré offrant en ligne des services d'enregistrement, d'évaluation, de cartographie et d'information fonciers. L'Unité du registre foncier maintient également un réseau axé sur le système de positionnement global (GPS) dans l'ensemble de la province, comprenant une série de stations du système de positionnement global fonctionnant en continu (stations de contrôle actif) qui fournissent des observations aux utilisateurs par l'intermédiaire du site Web de SNB.

Le Réseau d'enregistrement des biens personnels est un registre informatique centralisé à l'échelle provinciale, permettant aux utilisateurs de publier des avis relatifs à des sûretés, des jugements ou autres qui ont une incidence sur des biens personnels, comme des véhicules automobiles, des véhicules récréatifs, du mobilier et des stocks d'entreprise. Il donne également aux citoyens et aux entreprises la possibilité de déterminer si une sûreté est inscrite sur un bien personnel en mettant à leur disposition un outil de recherche au sein du Réseau d'enregistrement des biens personnels, principalement par l'intermédiaire du portail en ligne du Canada atlantique et du service de Clic-privilege de SNB.

Le Registre corporatif administre la constitution en corporation des sociétés par actions et des entreprises à but non lucratif du Nouveau-Brunswick, enregistrant les partenariats et les noms d'entreprise, de même que les corporations et les entreprises de l'extérieur de la province qui font des affaires au Nouveau-Brunswick.

Le Registre fournit également au public de l'information à jour sur les corporations commerciales et à but non lucratif ainsi que sur les entités commerciales non constituées. Les utilisateurs d'Internet ont accès à de l'information sur les sociétés commerciales et les entreprises à but non lucratif existantes ou passées par l'intermédiaire du registre.

L'Unité des statistiques de l'état civil a la responsabilité d'enregistrer, de mettre à jour, de vérifier et de communiquer les données relatives aux naissances, aux décès, aux mortinaissances et aux mariages (événements démographiques). Ses employés peuvent faire des recherches dans les dossiers, délivrer des certificats relatifs à un événement démographique, distribuer des permis de mariage, approuver et enregistrer les changements de nom et tenir à jour un répertoire des célébrants de mariage et des églises et religions autorisées à célébrer des mariages au Nouveau-Brunswick.

Les propriétés condominiales sont administrées par la *Loi sur la propriété condominiale* qui édicte les règles relatives à la construction, à l'exploitation et à la gestion des propriétés condominiales au Nouveau-Brunswick. Le secteur des registres approuve également les associations condominiales constituées en vertu de la *Loi sur la propriété condominiale* et accepte l'information sur les fonds de réserve, les états financiers, l'assurance et les directeurs présentée par les associations condominiales.

| Activité | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---|-----------|-----------|------------|
| Registre foncier | | | |
| Enregistrements | 89 008 | 86 482 | 2 526 |
| Recherches | 39 549 | 34 773 | 4 776 |
| Certificats de propriétés enregistrées vendus | 26 629 | 26 815 | (186) |
| Réseau d'enregistrement des biens personnels | | | |
| Enregistrements | 155 672 | 142 191 | 13 481 |
| Recherches | 66 943 | 66 688 | 255 |
| Registre corporatif | | | |
| Constitutions en corporation | 2 775 | 2 373 | 402 |
| Enregistrements | 3 203 | 2 956 | 247 |
| Déclarations annuelles | 39 231 | 39 362 | (131) |
| Certificats de statut/copies authentiques | 3 654 | 4 050 | (306) |
| Statistiques de l'état civil | | | |
| Délivrance de certificats (tout type) | 31 952 | 33 313 | (1 361) |
| Changements de noms traités | 383 | 264 | 119 |
| Modifications traitées | 1 126 | 838 | 288 |
| Événements démographiques enregistrés | 17 119 | 18 390 | (1 271) |
| Propriétés condominiales | | | |
| Nouvelles associations | 7 | 11 | (4) |
| Nouvelles unités approuvées | 61 | 156 | (95) |

Archives provinciales

La Direction des archives provinciales est responsable des ressources d'information à long terme de tous les organismes comptables devant le gouvernement provincial. Elle doit aussi repérer les documents susceptibles d'aider à mieux comprendre et interpréter le passé de la province.

Elle s'acquitte de ces responsabilités en obtenant, en préservant et en rendant accessibles des documents des secteurs public et privé qui ont une importance juridique, administrative et historique afin de répondre aux besoins du GNB, des chercheurs et du public. Elle remplit cette fonction pour les organismes gouvernementaux en assurant la gouvernance de l'information et en établissant des normes et des systèmes pour gérer les documents traditionnels et électroniques par l'entremise de la conservation et de l'élimination de documents. Elle collabore en outre avec le public dans le but d'acquérir des documents du secteur privé, personnels et familiaux.

La Direction des archives provinciales peut également entreposer et conserver les documents de façon sécuritaire et dispose d'installations où les membres du public et les employés du gouvernement peuvent effectuer des recherches sur le passé de la province.

| Aperçu des statistiques | 2015–2016 | 2014–2015 | Changement |
|---|-----------|-----------|------------|
| Pages du site Web visualisées | 28 M* | 54 M | (26 M) |
| Visiteurs du site Web | 1,2 M | 910 000 | 290 000 |
| Demandes de renseignements du public (par courriel et par la poste) | 3 140 | 2 869 | 271 |
| Demandes de renseignements en personne | 3 237 | 2 861 | 376 |
| Demandes de documents d'archives traitées | 14 086 | 13 500 | 586 |

* La diminution du nombre de pages de site Web visualisées est due à l'utilisation d'un filtre pour réduire l'inclusion du trafic illicite dans les rapports sur le site Web.

Aperçu financier

Discussion et analyse des résultats financiers consolidés pour l'exercice 2015–2016

Le document intitulé Discussion et analyse des résultats financiers consolidés rassemble les résultats financiers de l'exercice 2015–2016. Ce document regroupe les résultats de l'ancien FacilicorpNB, de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, de Service Nouveau-Brunswick, et du ministère des Services gouvernementaux pour la

période allant du 1er avril au 30 septembre 2015, ainsi que les résultats financiers du nouveau Service Nouveau-Brunswick pour la période allant du 1er octobre 2015, au 31 mars 2016. Il porte sur l'analyse des écarts entre le budget et les montants réels pour 2015–2016.

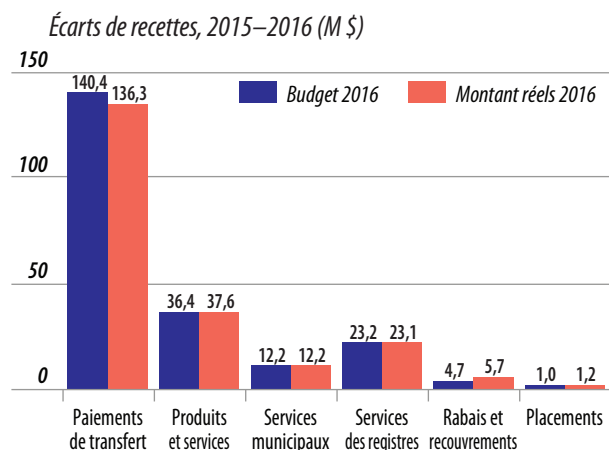
Écarts financiers importants

Le tableau suivant compare les résultats financiers réels aux chiffres budgétisés pour 2015–2016.

| Analyse des états financiers, exercice terminé le 31 mars : État des résultats | | | |
|--|--------------------|---------------------|----------------------|
| | Budget 2016 | Montants réels 2016 | Écart avec le budget |
| Recettes | | | |
| – Paiements de transfert | 140 349 891 | 136 268 538 | (4 081 353) |
| – Produits et services | 36 431 402 | 37 593 279 | 1 161 877 |
| – Services municipaux | 12 151 984 | 12 226 216 | 74 232 |
| – Services de registres | 23 206 806 | 23 065 481 | (141 325) |
| – Rabais et recouvrements | 4 716 634 | 5 694 084 | 977 450 |
| – Revenu de placements | 950 000 | 1 168 811 | 218 811 |
| Recettes des opérations | 217 806 717 | 216 016 409 | (1 790 308) |
| Gain de la restructuration | - | 97 334 138 | 97 334 138 |
| Total des recettes | 217 806 717 | 313 360 547 | 95 553 830 |
| Charges | | | |
| – Administration générale | 3 184 694 | 2 778 744 | (405 950) |
| – Services financiers, ressources humaines et stratégie | 19 794 791 | 18 162 272 | (1 632 519) |
| – Approvisionnement stratégique | 2 560 057 | 2 238 224 | (321 833) |
| – Services technologiques | 88 118 622 | 86 935 205 | (1 183 417) |
| – Services de santé | 38 218 749 | 36 192 863 | (2 025 886) |
| – Services organisationnels | 28 774 110 | 29 319 752 | 545 642 |
| – Services publics et Gouvernement intelligent | 36 952 644 | 35 119 071 | (1 833 573) |
| Total des charges | 217 603 667 | 210 746 131 | (6 857 536) |
| EXCÉDENT ANNUEL | 203 050 | 102 614 416 | 102 411 366 |

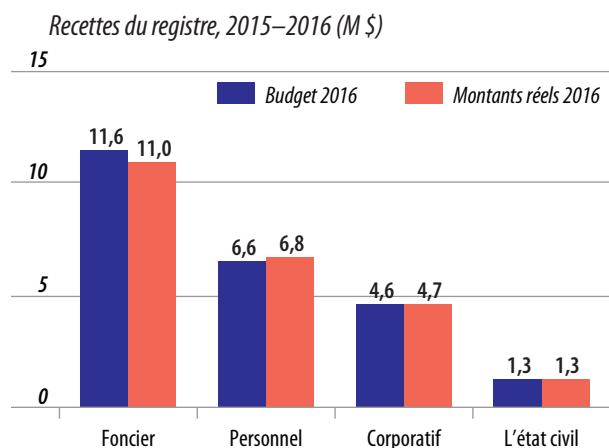
Écarts de recettes

Pour l'exercice 2015–2016, les recettes totales sont inférieures de 1,8 M\$ au montant prévu en raison du transfert, à la Province du Nouveau-Brunswick, de la responsabilité relative à la comptabilisation des avantages sociaux des employés, entraînant ainsi une baisse des paiements de transfert de 4,1 M\$. Cette diminution a été en partie compensée par l'augmentation des recettes provenant des produits et services, des rabais et des recouvrements ainsi que des placements, totalisant 2,3 M\$.



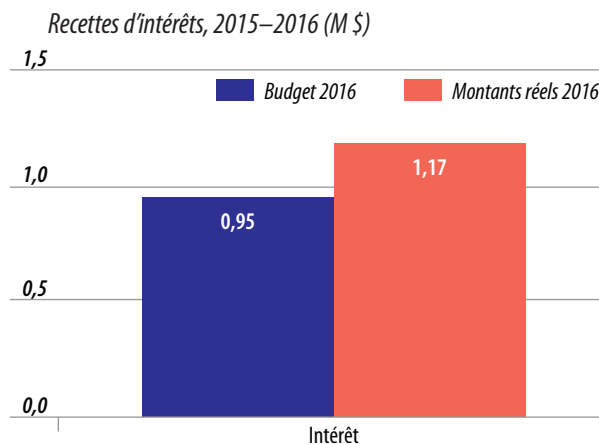
Produits et services — Les recettes liées à la vente de produits et de services ont été supérieures de 1,2 M\$ au montant prévu. Les écarts de recettes sont, pour la plupart, attribuables aux frais de mise en œuvre du système électronique de délivrance des permis du MRN ainsi qu'à des recettes plus élevées que prévu pour les services d'imprimerie et les services postaux.

Services de registres — Les recettes liées aux services de registre ont été inférieures de 0,1 M\$ au montant prévu. Cet écart est en grande partie attribuable à une diminution des transactions liées au registre foncier. Le rendement du registre foncier dépend largement de la force de l'économie et de la mesure dans laquelle les clients vendent et achètent des biens réels.



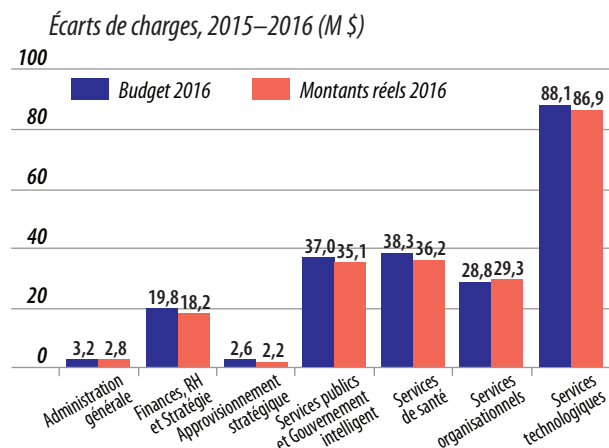
Rabais et recouvrements — Il s'agit ici des recettes provenant des contrats conclus avec des fournisseurs, auxquels correspond une remise ayant été négociée en vue d'atteindre certains objectifs, des fonds reçus pour la réalisation de projets pour le compte d'autres ministères et de partenaires fédéraux, ainsi que des salaires découlant de services fournis à des entités externes. Pour 2015–2016, ces recettes ont été supérieures de 1 M\$ au montant prévu.

Recettes d'intérêts — Les recettes d'intérêts ont été supérieures de 0,2 M\$ au montant prévu pour 2015–2016. L'augmentation de ces recettes dépend des montants placés, de la durée des placements ainsi que des taux d'intérêt. Pour 2015–2016, SNB a pu conserver des placements plus élevés, et les placements réalisés au cours de l'année précédente ont offert des rendements supérieurs aux rendements disponibles actuels.



Écarts de charges

Les charges totales, pour 2015–2016, ont été inférieures de 6,9 M\$ au montant prévu. Cet écart est principalement lié à la gestion des postes vacants (2,8 M\$) ainsi qu'aux économies de 1,4 M\$ découlant de la fusion, le 1er octobre 2015, de l'ancien FacilicorpNB, de la nouvelle Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, du ministère des Services gouvernementaux, ainsi que de Service Nouveau-Brunswick. Le reste de l'écart (2,7 M\$) se rapporte aux catégories de charges suivantes : services professionnels, formations, déplacements, amortissement et frais de bureau.



Administration générale — Les charges totales, pour 2015–2016, ont été inférieures de 0,4 M\$ au montant prévu. Cette baisse est attribuable à des économies liées aux services professionnels (0,25 M\$) et à la fusion de (0,15 M\$).

Services financiers, ressources humaines et stratégie — Les charges totales, pour 2015–2016, ont été inférieures de 1,6 M\$ au montant prévu. Cet écart découle des économies liées à la fusion (0,3 M\$) ainsi qu'à la gestion des postes vacants (1,3 M\$).

Approvisionnement stratégique — Les charges totales, pour 2015–2016, ont été inférieures de 0,3 M\$ au montant prévu. Cet écart découle de frais moins importants pour les services professionnels (0,2 M\$) ainsi que d'économies liées à la gestion des postes vacants de (0,1 M\$).

Services publics et Gouvernement intelligent — Les charges totales, pour 2015–2016, ont été inférieures de 1,8 M\$ au montant prévu. Cet écart découle de la gestion des postes vacants au sein de la division.

Services de santé — Les charges totales, pour 2015–2016, ont été inférieures de 2,0 M\$ au montant prévu. Cet écart découle de la gestion des postes vacants (1 M\$) et des économies d'énergie (0,3 M\$); le montant restant, soit 0,7 M\$, se rapporte aux frais de location, frais de bureau, déplacements et formations.

Services organisationnels — Les charges totales, pour 2015–2016, ont été supérieures de 0,6 M\$ au montant prévu. Les baisses liées aux économies découlant de la fusion (0,3 M\$) et de la gestion des postes vacants (0,3 M\$) ont été contrebalancées par les charges postales (0,5 M\$) liées aux nouvelles activités, aux frais de bureau (0,2 M\$) ainsi qu'au Magasin central (0,5 M\$).

Services technologiques — Les charges totales, pour 2015–2016, ont été inférieures de 1,2 M\$ au montant prévu. Cet écart découle des économies liées à la fusion (0,5 M\$) ainsi qu'à la gestion des postes vacants (2,4 M\$). Ces baisses ont été contrebalancées par des charges pour équipement de 0,8 M\$, pour services professionnels de 0,5 M\$, ainsi que 0,4 M\$ pour les charges de bureau, logiciels et licences et communications.

Résumé des activités de recrutement

| Type de poste | 2015* |
|---------------|------------|
| Permanent | 93 |
| Temporaire | 86 |
| TOTAL | 179 |

* Selon les activités de recrutement de la période allant du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

| Projet de loi no | Nom de la loi | Date de la sanction royale | Lien au projet de loi |
|------------------|--|----------------------------|---|
| 46 | <i>Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> | Le 5 juin 2015 | http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-46.pdf |
| 55 | <i>Loi sur Services Nouveau-Brunswick</i> | Le 5 juin 2015 | http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-55.pdf |
| 3 | <i>Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick</i> | Le 11 février 2016 | http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-3.pdf |
| 4 | <i>Loi modifiant la Loi sur l'évaluation</i> | Le 11 février 2016 | http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-e.asp?ID=1201&legi=58&num=2 |

Résumé des activités liées aux langues officielles

Service Nouveau-Brunswick reconnaît ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles et est déterminé à offrir activement des services de qualité dans les deux langues officielles.

Trois plaintes officielles ont été déposées en vertu de la Loi en 2015–2016. Les trois ont été jugées fondées. Les questions relatives à chaque plainte ont été examinées et réglées.

Introduction

Durant l'exercice de 2015–2016, Service Nouveau-Brunswick a continué de s'assurer que ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles sont remplies dans toutes les parties de l'organisation. Des initiatives connexes menées de façon continue au cours de l'année en question sont énumérées ci-dessous.

Domaine 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

- Examiner la politique et les lignes directrices sur la langue de service avec les employés aux séances d'orientation individuelles et de groupe et en discuter avec eux.

Domaine 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

- Dans le cadre du processus annuel d'examen du rendement, tous les employés doivent examiner les politiques sur la langue de service et la langue de travail et en discuter avec leur gestionnaire.

Domaine 3

S'assurer que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province :

- Le programme d'orientation des nouveaux employés comprend des présentations sur les langues officielles.

Domaine 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la Loi sur les langues officielles, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

- Le site intranet de Service Nouveau-Brunswick comporte une section sur les langues officielles où les employés peuvent trouver des liens vers la Loi sur les langues officielles et les politiques sur les langues officielles.

Conclusion

Au cours de l'exercice de 2015–2016, Service Nouveau-Brunswick a continué de recourir à des outils qui aident les employés à travailler dans la langue de leur choix. L'organisation élaborera des initiatives générales dans le but de réaliser les objectifs établis dans le plan d'action du gouvernement sur les langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

| Titre et année de l'audit | Total | Adoptées |
|--|-------|----------|
| Points découlant de l'audit des états financiers de Service Nouveau-Brunswick, 2015–2016 | 8 | 0 |

Résumé des points découlant de l'audit des états financiers de Service Nouveau-Brunswick (« la Corporation »), 2015–2016

- 1. Nécessité de nouveaux systèmes de comptabilité et de paie :** La Corporation utilise actuellement trois systèmes d'information financière pour l'enregistrement et la communication de son information financière et trois systèmes de paie pour le traitement de la rémunération. Cela crée diverses inefficacités et entraîne un chevauchement des efforts.

Il est recommandé que la Corporation procède le plus rapidement possible à la mise en œuvre des nouveaux systèmes de paie et de comptabilité. Si un prolongement du délai est prévu pour l'achèvement de ces projets, la Corporation devra envisager sérieusement de combiner les systèmes et les transactions en un seul système afin de réduire les risques associés à l'exploitation de multiples systèmes, et aussi afin de diminuer le chevauchement et les inefficacités qui existent dans le présent modèle.

- 2. Procédures et conventions comptables incohérentes :** En raison de la fusion de quatre entités pour créer la Corporation, il y a de nombreux secteurs dans lesquels les diverses procédures et conventions comptables de la Corporation sont incohérentes.

Il est recommandé que la Corporation élabore des procédures et conventions comptables qui soient cohérentes et conformes aux normes comptables pour le secteur public pour tous les montants enregistrés par la Corporation.

- 3. Préoccupations en matière de comptabilité :** Diverses préoccupations relatives à la comptabilité ont été remarquées lors de l'audit, dont la plupart venaient des complexités inhérentes aux points 1 et 2 ci-dessus, ainsi que des délais tronqués pour ce qui a été de préparer les états financiers et d'effectuer l'audit.

Il est recommandé que la Corporation examine et règle les problèmes de comptabilité ciblés avant le prochain processus de fin d'exercice.

- 4. Lacunes dans les processus de contrôle interne :** On a constaté diverses lacunes dans les processus de contrôle interne, ce qui accroît le risque de fraude et d'erreurs dans les dossiers de comptabilité.

Il est recommandé que la Corporation examine les lacunes en matière de contrôle interne qui ont été désignées et qu'elle mette en place des processus visant à résoudre les problèmes ciblés.

- 5. Risque de fraude organisationnelle :** Bien que la Corporation ait préparé un registre des risques opérationnels qu'elle présente à son conseil, aucune évaluation officielle documentée des risques de fraude n'est réalisée.

Il est recommandé que la Corporation mette au point un processus pour identifier les risques de fraude et agir à leur égard.

- 6. Investissements et excédent accumulé :** La Corporation dispose d'un montant élevé d'excédent accumulé, dont une partie est placée dans des certificats de placement garanti qui obtiennent un rendement inférieur au taux auquel la province emprunte des fonds du marché.

Il est recommandé que la Corporation envisage de conclure une entente avec la province afin de lui transférer le montant des investissements détenus actuellement par la Corporation afin de diminuer les coûts d'emprunt pour la province.

7. Ententes non signées : Il y a des cas où la Corporation n'a pas d'entente signée avec tous ses partenaires importants.

Il est recommandé que la Corporation collabore avec ses partenaires n'ayant pas d'entente signée afin d'apporter les ajustements nécessaires de façon que des ententes signées soient en place pour couvrir les coûts des services fournis.

8. Méthode de recouvrement des coûts : Les charges associées aux modèles de recouvrement des coûts par rétrofacturation ne sont pas toujours faciles à relier à des éléments de revenus précis dans les dossiers de comptabilité.

Il est recommandé que la Corporation prépare une analyse de recouvrement des coûts pour les recettes de la prestation de services.

Rapport au titre de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément aux exigences de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, Service Nouveau-Brunswick a mis en place des politiques et des processus conçus pour gérer les divulgations faites dans l'intérêt public. En 2015–2016, aucune allégation ni aucune déclaration d'acte répréhensible n'ont été déposées auprès de Service Nouveau-Brunswick.

Annexes

A : États financiers – Service Nouveau-Brunswick

1er octobre 2015 au 31 mars 2016

Service Nouveau-Brunswick

Rapport de la direction

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Corporation. Cette responsabilité comprend la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que le fait de rendre des jugements et réaliser des estimations qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

La Corporation maintient les systèmes comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées tel qu'il est autorisé, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les NCSP.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Il est assisté à cet égard par le Comité de vérification et des finances. Les membres du comité examinent les états financiers consolidés et recommandent leur approbation. Ils se réunissent aussi périodiquement avec la haute direction et les vérificateurs externes pour traiter des contrôles internes et des questions rattachées à la présentation de l'information financière. Sur recommandation du Comité de vérification et des finances, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés ci-joints pour la période de six mois terminée le 31 mars 2016.



Gordon Gilman
Directeur général



Dan Rae, CPA, CGA
Chef des services financiers

Fredericton, au Nouveau-Brunswick (Canada)
le 22 juin 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres du conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Service Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et les états consolidés des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie, et de l'évolution de l'actif financier net pour les six mois terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Service Nouveau-Brunswick au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de son excédent accumulé, de ses flux de trésorerie, et de l'évolution de son actif net pour les six mois terminés à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Kim MacPherson, CPA, CA

Fredericton (N.-B.)
Le 22 juin 2016

Service Nouveau-Brunswick

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2016

| | 2016 |
|---|-----------------------|
| Actifs financiers | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 998 581 \$ |
| Sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick | 11 284 656 |
| Placements à court terme | 22 000 000 |
| Biens affectés (note 6) | 13 371 490 |
| Comptes débiteurs et avances (note 7) | 21 579 429 |
| Placements à long terme | 30 000 000 |
| Total des actifs financiers | 99 234 156 |
| Passifs | |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 8) | 18 493 520 \$ |
| Passif des partenaires (note 9) | 7 809 237 |
| Recettes reportées | 973 117 |
| Assurance des titres fonciers (note 10) | 5 562 253 |
| Total des passifs | 32 838 127 |
| Actifs financiers nets | 66 396 029 \$ |
| Actifs non financiers | |
| Immobilisations corporelles (note 11) | 26 582 172 \$ |
| Stocks | 91 687 |
| Charges payées d'avance | 7 175 193 |
| Total des actifs non financiers | 33 849 052 |
| Excédent accumulé | 100 245 081 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

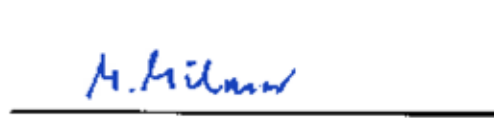
Passifs éventuels (note 13) Événement postérieur (note 16)

Engagements (note 14)

Approuvé au nom du conseil



Elizabeth Webster
Présidente du conseil d'administration



Gordon Gilman
Directeur général

Service Nouveau-Brunswick

État consolidé des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

| | Budget Note 3 | 2016 |
|---|--------------------|-----------------------|
| Recettes | | |
| Paiements de transfert | 72 186 327 \$ | 68 835 288 \$ |
| Produits et services | 17 522 957 | 18 746 595 |
| Services municipaux | 6 075 992 | 6 150 224 |
| Services de registre | 12 022 403 | 11 393 092 |
| Rabais et recouvrements | 3 306 859 | 3 678 436 |
| Revenu de placements | 475 000 | 601 050 |
| Recettes des opérations | 111 589 538 | 109 404 685 |
| Gain de la restructuration (note 15) | - | 97 344 138 |
| Total des recettes | 111 589 538 | 206 748 823 |
| Charges | | |
| Administration générale | 2 046 156 | 1 290 651 |
| Services financiers, ressources humaines et stratégie | 9 206 839 | 8 755 594 |
| Approvisionnement stratégique | 1 301 357 | 1 056 487 |
| Services technologiques | 45 237 792 | 44 447 715 |
| Services de santé | 19 450 116 | 18 147 706 |
| Services organisationnels | 14 889 346 | 15 981 614 |
| Services publics et Gouvernement intelligent | 18 664 843 | 16 823 975 |
| Total des charges | 110 796 449 | 106 503 742 |
| Excédent | 793 089 | 100 245 081 |
| Excédent accumulé, début de l'exercice | | - |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | | 100 245 081 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Service Nouveau-Brunswick

État consolidé de la variation des actifs financiers nets

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

| | 2016 |
|---|----------------------|
| Actifs financiers nets, début de l'exercice | - \$ |
| Excédent | 100 245 081 |
| Immobilisations corporelles transférées (note 15) | (27 940 326) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11) | (2 104 096) |
| Disposition d'immobilisations corporelles (note 11) | 388 007 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 074 243 |
| Variation nette des charges payées d'avance | (7 175 193) |
| Variation nette des stocks | (91 687) |
| Augmentation des actifs financiers nets | 66 396 029 |
| Actifs financiers nets, fin de l'exercice | 66 396 029 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Service Nouveau-Brunswick

État consolidé des flux de trésorerie

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

| | 2016 |
|---|---------------------|
| Flux de trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (utilisés pour): | |
| Opérations liées au fonctionnement | |
| Excédent | 100 245 081 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 074 243 |
| | 103 319 324 |
| Variations des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement | |
| Comptes débiteurs et avances (note 7) | (21 579 429) |
| Sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick | (11 284 656) |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 8) | 18 493 520 |
| Charges payées d'avance | (7 175 193) |
| Assurance des titres fonciers (note 10) | 5 562 253 |
| Passif des partenaires (note 9) | 7 809 237 |
| Recettes reportées | 973 117 |
| Stocks | (91 687) |
| Biens affectés (note 6) | (13 371 490) |
| | 82 654 996 |
| Opérations liées aux immobilisations | |
| Immobilisations corporelles transférées (note 15) | (27 940 326) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11) | (2 104 096) |
| Recettes de la disposition d'immobilisations corporelles (note 11) | 388 007 |
| | (29 656 415) |
| Opérations liées aux placements | |
| Placements à court terme | (22 000 000) |
| Placements à long terme | (30 000 000) |
| | (52 000 000) |
| Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | 998 581 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice | 998 581 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

1. Description des opérations

Service Nouveau-Brunswick (ci-après désignée « la Corporation ») est une corporation de la Couronne non assujettie à l'impôt, établie en vertu de la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick* (ci-après désignée « la Loi ») qui a été promulguée et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

La Corporation n'a pas de capital social et la *Loi* ne prévoit rien à ce sujet. Cependant, la *Loi* précise que tout profit peut être affecté par la Couronne, et ce à la discrétion du ministre des Finances. La Corporation ne fait pas l'objet d'exigences concernant son capital en vertu de règles extérieures et elle peut emprunter des fonds au besoin.

La Corporation a été formée à la suite de la restructuration des anciens organismes de services communs, soit l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, Service Nouveau-Brunswick, le ministère des Services gouvernementaux et FacilicorpNB qui ont fusionné en un organisme unique de services communs, Service Nouveau-Brunswick. Sa mission consiste à offrir des services publics innovants de qualité supérieure aux clients, tout en mettant l'accent sur la création de valeur pour tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La restructuration a également fait en sorte que Service Nouveau-Brunswick devienne l'unique actionnaire de Contract Management Services Limited (« CMSL »), qui est un organisme de groupement d'achats basé au Nouveau-Brunswick et conçu pour obtenir des prix réduits en tirant profit du pouvoir d'achat collectif et de la normalisation de l'utilisation de produits. Les états financiers de CMSL sont consolidés avec ceux de Service Nouveau-Brunswick..

2. Conventions comptables

Généralités

Les présents états financiers consolidés sont préparés par la direction à l'aide des conventions comptables de la Corporation énoncées ci-dessous qui sont en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés reflètent, les actifs, les passifs, les recettes et les charges de la Corporation et de CMSL, sa filiale en propriété exclusive. Tous les comptes et transactions interministériels et interorganisationnels entre ces entités sont éliminés lors de la consolidation.

Sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick

Représente les sommes à payer / à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick (« la province »).

Placements

La Corporation détient des placements sous la forme de certificats de placement garanti à court et à long termes à des taux d'intérêt variés. Les placements à court terme viennent à échéance au cours de l'exercice financier subséquent, tandis que les placements à long terme sont détenus jusqu'à un maximum de cinq ans.

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

Classification des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures, et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent généralement pas à couvrir les passifs existants, mais à offrir les services gouvernementaux; ils peuvent être dépensés dans le cadre des activités normales et ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers comprennent les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles.

Biens affectés

La direction détient de la trésorerie et des débiteurs équivalant au montant du passif des partenaires (note 9) et au montant accumulé au titre de l'assurance des titres fonciers (note 10).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la Corporation qui ont une durée de vie utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils monétaires ont été établis pour chaque actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile.

Au cours de l'année d'acquisition et de disposition, la moitié des charges d'amortissement seront comptabilisées.

Seuils et taux d'amortissement

| Catégorie | Seuils des coûts | Taux d'amortissement |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Terrains | Toutes | S.O. |
| Bâtiments | 100 000 \$ | 40 ans |
| Améliorations locatives | 100 000 \$ | Durée du bail |
| Contrats de location-acquisition (diverses catégories) | Selon la catégorie | Durée du contrat |
| Matériel informatique | 100 000 \$ | 5 ans |
| Logiciels | 100 000 \$ | 5 ans |
| Véhicules à moteur | 15 000 \$ | 5-10 ans |
| Équipement majeur | 100 000 \$ | 5-15 ans |
| Bases de données et systèmes | 100 000 \$ | 5-15 ans |
| Équipement initial de nouveaux bâtiments | 100 000 \$ | 5 ans |
| Actifs en construction | Selon la catégorie | S.O. |

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

Recettes

Les paiements de transfert sont fournis par la province sous forme de crédits et de subventions opérationnelles conformément au Budget principal des dépenses du gouvernement. Les paiements de transfert sont considérés comme des recettes lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation correspondant à la définition de passif. Les transferts sont considérés comme des recettes reportées lorsque les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé lorsque les passifs sont réglés.

Les autres produits, notamment les gains, sont reconnus durant la période au cours de laquelle les transactions ou événements qui ont donné lieu à des revenus ont eu lieu. Les gains sont généralement reconnus à mesure qu'ils sont obtenus. Les éléments trop difficiles à mesurer avant que les fonds soient reçus sont comptabilisés au moment de la réception des fonds.

Recettes reportées

Les sommes reçues en contrepartie de l'élaboration d'immobilisations corporelles, comme des systèmes, sont au départ comptabilisées comme des recettes reportées et sont considérées comme un revenu durant la période dans laquelle l'actif est au point et utilisé.

Contributions au régime de retraite

La Corporation dispose de régimes de pension à risques partagés régis par la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick. Certains employés de la Corporation ont droit à des prestations en vertu de ces régimes. Les contributions de l'employeur aux régimes de retraite sont comptabilisées par la province du Nouveau-Brunswick au nom de la Corporation. La Corporation n'est pas responsable des passifs non capitalisés, pas plus qu'elle n'a accès aux excédents des régimes de retraite des employés.

Les contributions de l'employeur de la Corporation sont versées par la province de la façon décrite ci-dessous.

Charges payées par d'autres parties

Les charges de l'employeur pour les cotisations au régime de retraite, les cotisations au Régime de pensions du Canada, les paiements d'allocations de retraite, le passif de congés de maladie, le passif relié à Travail sécuritaire, les versements des assurances-vie collectives et des programmes de prestation de retraite supplémentaire des employés sont comptabilisés par la province au nom de la Corporation. Ces charges ainsi que l'actif ou le passif qui y sont associés, de même que le passif des congés, ne figurent pas dans les présents états financiers. Selon les conditions opérationnelles convenues de la Corporation, ces soldes de prestations resteront l'obligation et les actifs de la province. Ils ne seront pas assumés par la Corporation.

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, selon leurs caractéristiques, les raisons pour lesquelles les instruments financiers ont été acquis ou émis et la façon dont ils sont évalués ou gérés.

Tous les actifs et passifs financiers, à l'exception des recettes reportées, sont ensuite évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les recettes des intérêts ou la charge d'intérêts. Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Lorsqu'ils sont dépréciés, les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état des opérations.

Les coûts de transaction sont un élément de coût pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont comptabilisés en tant que charges pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les normes comptables du secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants constatés des recettes et des charges au cours des périodes visées. Les secteurs importants suivants nécessitent l'utilisation d'estimations de la direction : la détermination de la vie utile des immobilisations corporelles pour l'amortissement, la répartition des coûts et la comptabilisation de certaines recettes de prestation de services et le gain de la restructuration. Les résultats réels pourraient être différents des estimations de la direction si de nouveaux renseignements devenaient disponibles.

Stocks

Les stocks comprennent le papier et les fournitures utilisés au centre d'impression, ainsi que les affranchissements disponibles au service postal. Ils sont enregistrés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon la moindre de ces valeurs.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les sommes pour l'entretien et le soutien qui sont imputées aux charges au cours des périodes qui en bénéficieront.

Opérations de restructuration

Depuis le 1^{er} octobre 2015, la Corporation a adopté les normes comptables qui figurent dans le chapitre SP 3430 - *Opérations de restructuration*. Le présent chapitre s'applique aux opérations de restructuration qui ont lieu au cours des exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018. Son adoption anticipée est permise. Les répercussions de cette modification sur les états financiers consolidés 2016 est détaillé dans la note 15.

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

3. Budget

Les chiffres du budget pour la période de six mois comprise dans ces états financiers consolidés n'ont pas fait l'objet d'une vérification et sont fondés sur les estimations faites par la direction.

4. Gestion des risques

La valeur comptable des instruments financiers de la Corporation correspond approximativement à la juste valeur en raison de la courte période de maturation des instruments.

Une analyse des risques importants liés aux instruments financiers de la Corporation est présentée ci-dessous:

a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de l'une de ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les soldes des comptes débiteurs décrits à la note 5 sont attribuables à des entités qui relèvent de la province, et ils sont considérés comme un faible risque en raison de l'excellent historique des activités de perception. L'exposition maximale de la Corporation au risque de crédit en date du 31 mars 2016 correspond au solde des comptes débiteurs de 21 579 429\$ et au solde des sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick de 11 284 656\$. Le risque de crédit n'est pas échelonné, car les entités qui relèvent de la province sont considérées comme une portion importante du solde des comptes débiteurs.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de régler une obligation en temps opportun ou à un prix raisonnable. La Corporation gère ce risque en conservant suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux besoins en matière d'exploitation et d'immobilisations.

c) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit d'un risque attribuable à la possibilité que des fluctuations de taux d'intérêt aient des répercussions sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers. La direction de la Corporation considère que l'exposition au risque de taux d'intérêt est négligeable.

d) Risque de change

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés en monnaie étrangère. La Corporation est exposée au risque de change sur les achats qui sont effectués dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la Corporation, principalement en dollars américains (USD). Les transactions de la Corporation en monnaie étrangère sont normalement effectuées à court terme, et pour cette raison la direction considère que l'exposition au risque de change est négligeable.

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

5. Opérations entre parties liées

La Corporation est sous le contrôle de la province du Nouveau-Brunswick et en est économiquement dépendante.

L'état consolidé de la situation financière contient les montants suivants reliés aux entités liées à la province du Nouveau-Brunswick:

| | <u>2016</u> |
|---|----------------------|
| Sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick | 11 284 656 \$ |
| Comptes débiteurs | 15 132 832 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (2 942 798) |
| Passif des partenaires (note 9) | (7 809 237) |
| Montant net dû à la Corporation | 15 665 453 \$ |

L'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé comprend les sommes qui ont été reçues des entités liées à la province du Nouveau-Brunswick ou qui ont été versées à celles-ci :

| | <u>2016</u> |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Recettes | 87 151 041 \$ |
| Gain de la restructuration (note 15) | 97 344 138 |
| Charges | (2 593 760) |
| Recettes nette | 181 901 419 \$ |

6. Biens affectés

Les biens affectés comprennent les montants suivants:

| | <u>2016</u> |
|---|----------------------|
| Passif des partenaires (note 9) | 7 809 237 \$ |
| Assurance des titres fonciers (note 10) | 5 562 253 |
| | 13 371 490 \$ |

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

7. Comptes débiteurs et avances

| | <u>2016</u> |
|-----------------------------------|----------------------|
| Comptes débiteurs | 20 961 425 \$ |
| Avances | 22 320 |
| Intérêts courus | 667 320 |
| Provision pour créances douteuses | (71 636) |
| | <u>21 579 429 \$</u> |

8. Comptes créditeurs et charges à payer

| | <u>2016</u> |
|---------------------------------------|----------------------|
| Comptes créditeurs et charges à payer | 15 098 886 \$ |
| Salaires et avantages payables | 3 394 634 |
| | <u>18 493 520 \$</u> |

9. Passif des partenaires

La Corporation encaisse des fonds au nom de la province du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires d'affaires. Les montants suivants étaient payables à la province et à d'autres partenaires à la fin de l'exercice.

| | <u>2016</u> |
|-------------------------------|---------------------|
| Province du Nouveau-Brunswick | 7 025 793 \$ |
| Autres partenaires | 783 444 |
| | <u>7 809 237 \$</u> |

10. Assurance des titres fonciers

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, le gouvernement provincial garantit le titre des biens immobiliers enregistrés sous le régime des titres fonciers. La Corporation a créé un poste, basé sur une estimation actuarielle, afin de constituer une provision destinée à couvrir d'éventuelles demandes d'indemnisation en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. Des droits en matière d'assurance de 3 \$ sont imputés pour tout enregistrement au registre des titres fonciers.

| | <u>2016</u> |
|--------------------------------------|---------------------|
| Solde transféré (note 15) | 5 444 373 \$ |
| Droits en matière d'assurance perçus | 117 880 |
| | <u>5 562 253 \$</u> |

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

11. Immobilisations corporelles

| | Matériel et logiciels informatiques | Terrain et bâtiments | Bases de données et systèmes | Véhicules à moteur | Équipement majeur | Améliorations locatives | Équipement initial de nouveaux bâtiments | Actifs en construction | 31 mars 2016 Total |
|---|-------------------------------------|----------------------|------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|--|------------------------|----------------------|
| Durée de vie utile estimative (années) | 5 ans | Bâtiments de 40 ans | de 5 à 15 ans | de 5 à 10 ans | de 5 à 15 ans | Durée du bail | 5 ans | | |
| Coût | | | | | | | | | |
| Coût d'ouverture | - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - | \$ - |
| Transférées (note 15) | 19 211 581 | 3 214 627 | 49 079 069 | 165 280 | 9 833 243 | 5 905 998 | 1 794 274 | 2 856 034 | 92 060 106 |
| Acquisitions | 914 446 | - | - | 27 261 | 978 264 | - | - | 184 125 | 2 104 096 |
| Dispositions | - | - | - | - | - | - | - | (388 007) | (388 007) |
| Coût de clôture | 20 126 027 | 3 214 627 | 49 079 069 | 192 541 | 10 811 507 | 5 905 998 | 1 794 274 | 2 652 152 | 93 776 195 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | | |
| Amortissement cumulé au début de l'exercice | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Transférées (note 15) | 10 004 229 | 3 004 852 | 39 619 064 | 9 040 | 6 773 680 | 2 914 641 | 1 794 274 | - | 64 119 780 |
| Dépense d'amortissement | 1 791 854 | 3 521 | 755 684 | 12 783 | 190 286 | 320 115 | - | - | 3 074 243 |
| Amortissement cumulé de clôture | 11 796 083 | 3 008 373 | 40 374 748 | 21 823 | 6 963 966 | 3 234 756 | 1 794 274 | - | 67 194 023 |
| Valeur comptable nette | 8 329 944 \$ | 206 254 \$ | 8 704 321 \$ | 170 718 \$ | 3 847 541 \$ | 2 671 242 \$ | - \$ | 2 652 152 \$ | 26 582 172 \$ |

Voici les actifs en construction en date du 31 mars 2016:

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Bases de données et systèmes | 1 986 252 \$ |
| Équipement majeur | 77 793 |
| Améliorations locatives | 165 923 |
| Matériel et logiciels informatiques | 422 184 |
| Total | 2 652 152 \$ |

Des immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette est de 27 940 326 \$ (coût de 92 060 106 \$, déduction faite de l'amortissement cumulé de 64 119 780 \$) ont été transférées à la Corporation lors d'une transaction de restructuration (voir note 15).

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

12. Charges par secteur

| | <u>2016</u> |
|--|-----------------------------------|
| Services du personnel | 56 289 005 \$ |
| Matériel et fournitures | 22 564 712 |
| Télécommunications et services informatiques | 14 289 744 |
| Services professionnels | 5 084 378 |
| Installations | 4 170 670 |
| Déplacements et réunions | 1 030 990 |
| Amortissement | 3 074 243 |
| | <hr/> 106 503 742 \$ <hr/> |

13. Passifs éventuels

La Corporation n'a pas d'assurance responsabilité civile générale protégeant ses actifs. Les réclamations légitimes contre la Corporation pour responsabilité et les remplacements des biens perdus ou endommagés sont passés en charges au cours de l'exercice du règlement ou du remplacement. L'exposition au risque ou aux pertes est minimale sur le plan matériel.

14. Engagements

La Corporation a pris des engagements liés à des ententes en matière de technologie, à des baux de location de locaux à bureaux et à des frais de service dans le cadre d'une entente d'approvisionnement pharmaceutique intégrée. Les paiements minimaux pour ces engagements sont évalués comme suit:

| <u>Exercice financier</u> | <u>Montant</u> |
|---------------------------|-----------------------------------|
| 2017 | 27 971 464 \$ |
| 2018 | 16 059 822 |
| 2019 | 14 933 797 |
| 2020 | 13 046 638 |
| 2021 | 12 914 305 |
| Par la suite | 25 444 057 |
| | <hr/> 110 370 083 \$ <hr/> |

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

15. Opérations de restructuration

Le 1^{er} octobre 2015, une nouvelle législation visant Service Nouveau-Brunswick a été adoptée, ce qui a donné lieu à la formation d'une nouvelle corporation. À ce titre, Service Nouveau-Brunswick a été créée par la restructuration de l'ancienne Agence de services internes du Nouveau-Brunswick, de Service Nouveau-Brunswick, du ministère de Services gouvernementaux et de FacilicorpNB, qui étaient tous contrôlés par la province du Nouveau-Brunswick. La Corporation a été créée en réponse à l'engagement suivant pris dans le cadre de la plateforme : Éliminer la duplication en centralisant les services qui se retrouvent dans chaque ministère du gouvernement, y compris les communications, les services financiers, les ressources humaines, les technologies de l'information et les services d'élaboration de politiques; Les dispositions de la *Loi portant sur Service Nouveau-Brunswick* prévoyaient le transfert de tous les actifs, passifs, droits et obligations des organisations prédécesseurs à Service Nouveau-Brunswick notamment des passifs éventuels (note 13), des contrats de location et d'autres ententes (note 14), des convention collectives ainsi que des contrats de nettoyage, de service de messagerie, d'acquisition, d'emploi, de services professionnels, de technologie de l'information, de consultation en gestion et de prestation de services. En raison du volume de contrats, la valeur des contrats transférée est pratiquement non déterminable. La responsabilité d'exécuter des services courants pour la province du Nouveau-Brunswick comme des services de traduction, d'approvisionnement stratégique, de marketing intégré, d'archives provinciales, de comptes créditeurs et de perception, de paie et d'avantages sociaux, et de technologie de l'information a également été transférée avec les actifs et les passifs. La Corporation est également responsable pour des Services du registre foncier, des Services de santé et des Services municipaux ainsi que de percevoir les frais auprès du public au nom de certains ministères provinciaux.

Les coûts de restructuration étaient minimes et n'ont donc pas été comptabilisés séparément. Tous les coûts de restructuration ont été réglés au moment où les opérations ont été réalisées.

Du fait de la restructuration, les actifs et les passifs des catégories suivantes des états financiers ont été reconnus par Service Nouveau-Brunswick à la date de la restructuration:

Service Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les six mois se terminant le 31 mars 2016

| | Valeur comptable du cédant | Rajustements | |
|---|----------------------------------|--------------|-----------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 777 967 \$ | - | 7 777 967 \$ |
| Sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick | 4 194 215 | - | 4 194 215 |
| Placements à court terme | 11 500 000 | - | 11 500 000 |
| Biens affectés | 10 129 139 | - | 10 129 139 |
| Comptes débiteurs et avances | 16 934 546 | - | 16 934 546 |
| Placements à long terme | 41 000 000 | - | 41 000 000 |
| Immobilisations corporelles | 31 224 158 | (3 283 832) | 27 940 326 |
| Stocks | 1 038 384 | - | 1 038 384 |
| Charges payées d'avance | 10 906 737 | - | 10 906 737 |
| Total des actifs reconnus | | | 131 421 314 \$ |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 19 601 477 | (3 209 279) | 16 392 198 |
| Passif des partenaires | 4 715 768 | - | 4 715 768 |
| Recettes reportées | 7 524 837 | - | 7 524 837 |
| Assurance des titres fonciers | 5 444 373 | - | 5 444 373 |
| Avantages sociaux futurs des employés | 11 244 536 | (11 244 536) | - |
| Total des passifs reconnus | | | 34 077 176 \$ |
| Gain reconnu dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé à la suite de la restructuration | | | 97 344 138 \$ |

Les rajustements indiqués ci-dessus ont été effectués pour 1) qu'il y ait harmonie avec la convention comptable de Service Nouveau-Brunswick liée au seuil d'immobilisations corporelles et pour 2) qu'on tienne compte du transfert du passif des avantages sociaux futurs des employés, du passif de congés de maladie et du passif de congés à la province du Nouveau-Brunswick.

16. Événement postérieur

Au 1^{er} avril 2016, les contrats des technologies de l'information de 18 ministères et organismes de la Partie 1 ont été transférés à Service Nouveau-Brunswick. Ce transfert touchait 204 employés et représentait 31,8 millions de dollars de budget pour les technologies de l'information (salaires et fonctionnement).

17. Chiffres comparatifs

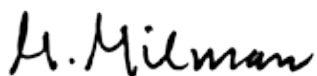
La Corporation a amorcé ses activités le 1^{er} octobre 2015, et ces états financiers consolidés couvrent la période de six mois qui s'est terminée le 31 mars 2016. Par conséquent, ces états financiers consolidés ne comprennent pas de chiffres comparatifs. À mesure que l'organisation évoluera, les chiffres des exercices antérieurs seront inclus aux fins de comparaison.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Corporation. Cette responsabilité comprend la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que rendre des jugements et faire des estimations qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Corporation maintient un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées tel qu'elles sont autorisées, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers ci-joints sont approuvés par le Chef de la direction.



Gordon Gilman
Chef de la direction

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 12 janvier 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention de l'actionnaire de FacilicorpNB Ltd./Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de FacilicorpNB Ltd./Ltée, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2015 et les états consolidés des activités financières, de la variation de la dette financière nette et des flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 septembre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

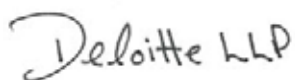
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FacilicorpNB Ltd./Ltée au 30 septembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de la variation de sa dette financière nette et de ses flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 septembre 2015, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés
Le 12 janvier 2016

FacilicorpNB Ltd./Ltée

État de la situation financière

Au 30 septembre 2015

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|---|----------------------|---------------------|
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5 035 112 \$ | 4 281 905 \$ |
| Débiteurs et avances (note 3) | 8 840 554 | 13 134 178 |
| Total des actifs financiers | 13 875 666 | 17 416 083 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 6) | 11 316 645 | 13 830 629 |
| Avantages sociaux futurs (note 7) | 3 330 136 | 3 348 864 |
| Autres passifs (note 8) | 480 289 | 109 329 |
| Total des passifs | 15 127 070 | 17 288 822 |
| Actif financier net (dette financière nette) | (1 251 404) | 127 261 |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 4) | 7 120 391 | 6 782 813 |
| Charges payées d'avance | 4 242 315 | 2 978 125 |
| Total des actifs non financiers | 11 362 706 | 9 760 938 |
| Excédent accumulé (note 9) | 10 111 302 \$ | 9 888 199 \$ |

APPROUVÉ PAR :



Chef de la direction

FacilicorpNB Ltd./Ltée

État des activités financières

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

| | Budget | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
|---|----------------------|----------------------|---------------|
| | (non audité) | | |
| Recettes | | | |
| Ministère de la Santé | 41 354 764 \$ | 40 323 940 \$ | 79 860 099 \$ |
| Services de buanderie | 1 794 244 | 1 760 879 | 2 982 510 |
| Rabais et recouvrements | 1 409 775 | 1 783 131 | 10 534 874 |
| Revenu de placement | - | 10 250 | 27 136 |
| Recettes totales | 44 558 783 | 43 878 200 | 93 404 619 |
| Charges | | | |
| Technologies de l'information et télécommunications (note 11) | 24 465 293 | 23 735 086 | 49 288 072 |
| Chaîne d'approvisionnement (note 13) | 5 660 495 | 5 490 452 | 11 248 933 |
| Services de buanderie (note 12) | 8 270 423 | 8 008 704 | 16 565 650 |
| Ingénierie clinique (note 14) | 4 128 828 | 3 961 996 | 8 324 580 |
| Achats groupés et approvisionnement stratégique (note 16) | 583 887 | 584 004 | 2 630 330 |
| Administration (note 15) | 1 994 895 | 1 874 855 | 3 810 951 |
| Coûts des services totaux | 45 103 821 | 43 655 097 | 91 868 516 |
| Excédent disponible aux fins d'investissement | (545 038) | 223 103 | 1 536 103 |
| Investissements | | | |
| Technologies de l'information | 125 000 | - | 1 017 183 |
| Investissements totaux | 125 000 | - | 1 017 183 |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (670 038) | 223 103 | 518 920 |
| Excédent accumulé - au début de l'exercice | 9 888 199 | 9 888 199 | 9 369 279 |
| Excédent accumulé - à la fin de la période | 9 218 161 \$ | 10 111 302 \$ | 9 888 199 \$ |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

État de la variation de la dette financière nette

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

| | Budget (non audité) | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
|--|--------------------------------------|-----------------------|--------------|
| Actif financier net (dette financière nette) - au début de l'exercice | 127 261 \$ | 127 261 \$ | (267 877) \$ |
| Variations durant l'exercice | | | |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (670 038) | 223 103 | 518 920 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (1 590 200) | (1 658 423) | (2 338 508) |
| Produit sur la sortie d'immobilisations corporelles | | | |
| Amortissement d'immobilisations corporelles | 1 329 544 | 1 320 845 | 2 229 230 |
| Variation nette des charges payées d'avance | - | (1 264 190) | (14 504) |
| (Diminution) augmentation de la dette nette | (930 694) | (1 378 665) | 395 138 |
| Actif financier net (dette financière nette) - à la fin de la période | (803 433) \$ | (1 251 404) \$ | 127 261 \$ |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

État des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|--|----------------------|---------------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent (déficit) de l'exercice | 223 103 \$ | 518 920 \$ |
| Postes hors trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 320 845 | 2 229 230 |
| Avantages sociaux futurs | (18 728) | 215 399 |
| Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités : | | |
| Débiteurs et avances | 4 293 624 | 1 983 418 |
| Charges payées d'avance | (1 264 190) | (14 503) |
| Créditeurs et charges à payer | (2 513 984) | 218 902 |
| Autres passifs | 370 960 | (205 664) |
| | 2 411 630 | 4 945 702 |
| Dépenses en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (1 658 423) | (2 338 508) |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice | 753 207 | 2 607 194 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début de l'exercice | 4 281 905 | 1 674 711 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin de la période | 5 035 112 \$ | 4 281 905 \$ |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

1. Description des opérations

FacilicorpNB Ltd./Ltée (la « Société » ou « FacilicorpNB ») a été constituée en société par actions et a commencé ses activités en avril 2008. Le seul actionnaire de la Société était la province du Nouveau-Brunswick (la « Province »). La Société avait comme objectif commercial de mettre sur pied des services efficaces afin de réduire le coût des services non cliniques qui étaient liés à la prestation des soins de santé dans la Province et de réinvestir les économies ainsi réalisées dans la mise en œuvre de technologies de pointe permettant d'améliorer l'efficacité de ces services. Les activités de la Société se limitaient à fournir des services non cliniques aux régies régionales de la santé (les « RRS ») et à leurs organismes, au ministère de la Santé et à ses organismes et aux établissements de soins de longue durée financés par le gouvernement provincial (les « Prestataires de services de soins de santé ») relativement à des systèmes de soutien à la prestation directe des services de soins de santé dans la Province, et à assumer la propriété des ressources physiques connexes ainsi que la responsabilité des ressources humaines connexes des Prestataires de services de soins de santé qui étaient nécessaires afin de fournir ces services. Le financement de la Société a été fourni par le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

La *Loi sur Services Nouveau-Brunswick* promulguée le 1^{er} octobre 2015 a combiné quatre (4) entités existantes pour créer une nouvelle corporation de la Couronne nommée Services Nouveau-Brunswick. Ces quatre (4) entités sont le ministère des Services gouvernementaux du Nouveau-Brunswick, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, Services Nouveau-Brunswick et FacilicorpNB et elles ont été dissoutes. À la date d'entrée en vigueur de cette loi, la totalité des employés, biens, réclamations, droits, éléments de passif, obligations et privilèges de chacune des anciennes entités a été transférée et dévolue à Services Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés reflètent les déclarations de la direction. Ils ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les conventions comptables principales suivantes :

Méthode de comptabilité

Les recettes et les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La comptabilité d'exercice constate les recettes dans l'exercice financier au cours duquel les événements qui les ont générées sont survenus et au cours duquel elles sont gagnées et quantifiables; les charges sont comptabilisées dans l'exercice financier au cours duquel les événements qui les ont générées sont survenus et au cours duquel les ressources sont consommées et quantifiables. En vertu de la méthode de la comptabilité d'exercice, les charges incluent des postes hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges de la Société et de sa filiale en propriété exclusive, Services de gestion de contrats limitée. Tous les comptes et toutes les transactions interservices et interentités entre celles-ci sont éliminés lors de la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires nets de découverts et les produits du marché monétaire temporaires qui sont très liquides et dont les dates d'échéance initiales sont de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires requièrent l'approbation de la Province et sont considérés comme des activités de financement.

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

2. Principales conventions comptables (suite)

Charges payées d'avance

Les dépenses qui donnent lieu à des avantages futurs sont inscrites à titre de charges payées d'avance à la fin de l'exercice financier et, par la suite, à titre de charges au cours des périodes futures auxquelles elles s'appliquent. Les charges payées d'avance sont principalement liées à des licences de technologies de l'information et aux contrats de maintenance et de soutien.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation subséquente est fonction de leurs caractéristiques, du motif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis et de la façon dont ils sont évalués ou gérés.

Les titres de capitaux propres et les dérivés pour lesquels on dispose de prix cotés sur un marché actif doivent être subséquemment évalués à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À l'heure actuelle, FacilicorpNB ne détient ni aucun titre de capitaux propres ni aucune position sur dérivés négociés sur un marché actif.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et les autres passifs, sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement. Dans le cas des instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les intérêts créditeurs ou débiteurs. Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Lorsque des actifs financiers sont dépréciés, les pertes de valeur doivent être comptabilisées dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction des instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, qui inclut les coûts directement liés à l'acquisition, la planification, la construction, le développement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Les améliorations qui augmentent ou prolongent la vie de service ou la capacité des immobilisations corporelles sont capitalisées.

Tout appareil acheté ou fabriqué, autre que pour équiper de nouvelles installations, est capitalisé si les coûts dépassent 100 000 \$ et que la durée d'utilité estimée est supérieure à un an.

Les coûts d'entretien et de réparation sont constatés à titre de charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée de la façon suivante :

| | |
|-------------------------|--|
| Améliorations locatives | méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du bail |
| Bâtiments | méthode de l'amortissement linéaire pendant 20 années |
| Asphalte | méthode de l'amortissement linéaire pendant 25 années |
| Matériel informatique | méthode de l'amortissement linéaire pendant 5 années |
| Matériel pour buanderie | méthode de l'amortissement linéaire pendant 15 années |
| Véhicules | méthode de l'amortissement linéaire pendant 10 années |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement et recettes

Le financement est fourni par la Province conformément aux mesures budgétaires établies par le ministère de la Santé. Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des recettes lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés à titre de produits différés lorsque les stipulations relatives au transfert donnent lieu à un passif. Les recettes liées aux transferts sont comptabilisées dans l'état des activités financières lorsque les passifs au titre des stipulations sont réglés. Les subventions qui ont été approuvées, mais qui n'ont pas été reçues à la fin de l'exercice financier, y sont également comptabilisées. Les subventions au fonctionnement sont comptabilisées comme des recettes dans l'exercice financier correspondant.

Les recettes provenant des services de buanderie sont constatées lorsqu'il y a des preuves convaincantes qu'un accord existe, que la livraison de la lessive a eu lieu, que le prix est déterminé ou déterminable ou que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les recettes liées aux rabais et aux recouvrements sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2015, les recettes liées aux rabais découlant des activités d'achat des RRS sont directement comptabilisées par les RRS.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du régime de retraite à risques partagés des services publics de la province du Nouveau-Brunswick. Ce régime fournit des prestations constituées ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi, et est sous la responsabilité de la Province. Les cotisations de la Société pendant la période ont totalisé 1 504 890 \$ (mars 2015 – 2 995 503 \$).

Congés de maladie

Les employés de la Société ont droit à des avantages découlant des congés de maladie qui s'accumulent mais ne s'acquèrent pas. FacilicorpNB constate le passif dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent des services.

Allocations de retraite

Les employés avec un minimum de cinq années de service continu ont droit de recevoir un paiement équivalent à une semaine de paie pour chaque année complète de service, jusqu'à un maximum de 25 semaines de paie, à la retraite ou selon les modalités précisées dans les conventions collectives. Le financement de ces allocations de retraite est la responsabilité de la Province. En conséquence, aucune allocation n'a été inscrite dans les présents états financiers consolidés à l'exception des montants indiqués dans le paragraphe suivant.

Avant la date de fusion du 31 décembre 2009, les allocations de retraite des employés de Fundy Linen Service Inc. (Fundy Linen) étaient financées par Fundy Linen. Le total estimatif de l'allocation de retraite payable au 31 décembre 2009 a été comptabilisé comme un passif. Depuis la fusion, le financement futur de ces avantages est la responsabilité de la Province.

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

L'élaboration des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur le montant inscrit des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants inscrits des recettes et des charges durant l'exercice financier. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations. Les éléments importants faisant appel à des estimations comprennent la durée d'utilité des immobilisations corporelles, les charges à payer et l'obligation au titre des allocations de retraite et congés de maladie.

3. Débiteurs et avances

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Ministère de la Santé | 6 757 379 \$ | 9 412 150 \$ |
| Débiteurs | 1 934 357 | 2 747 136 |
| TVH à recevoir | 132 636 | 935 425 |
| Avances aux employés | 16 182 | 39 467 |
| | 8 840 554 \$ | 13 134 178 \$ |

Le financement pour les services de la Société est fourni par la Province. Le montant à recevoir du ministère de la Santé se compose principalement de budgets n'ayant pas encore été transférés, moins les fonds avancés à la Société au cours de l'exercice.

4. Immobilisations corporelles

| | <u>Coûts</u> | <u>Amortissement cumulé</u> | <u>Valeur comptable nette</u> | |
|-------------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------|
| | | | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
| Terrains | 66 540 \$ | - | 66 540 \$ | 66 540 \$ |
| Asphalte | 76 863 | 54 556 | 22 307 | 23 290 |
| Bâtiments | 3 612 787 | 3 157 089 | 455 698 | 474 356 |
| Véhicules | 165 280 | 9 040 | 156 240 | 27 188 |
| Matériel | 19 126 848 | 12 823 920 | 6 302 928 | 6 034 450 |
| Améliorations locatives | 650 528 | 533 850 | 116 678 | 156 989 |
| | 23 698 846 \$ | 16 578 455 \$ | 7 120 391 \$ | 6 782 813 \$ |

5. Facilité de crédit bancaire

La Société bénéficie d'une marge de crédit autorisée de 1 500 000 \$ auprès d'une banque à charte canadienne, qui porte intérêt au taux préférentiel de la banque diminué de 0,25 %. Au 30 septembre 2015, aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit (mars 2015 – aucun).

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

6. Crédoiteurs et charges à payer

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|------------------------------|----------------------|---------------------|
| Charges à payer | 3 178 775 \$ | 1 415 878 \$ |
| Charges de personnel à payer | 3 102 632 | 2 680 685 |
| Charges liées aux vacances | 2 573 540 | 3 124 378 |
| Créditeurs | 2 311 646 | 6 079 732 |
| Montant dû aux RRS | 150 052 | 529 956 |
| | 11 316 645 \$ | 13 830 629 \$ |

7. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs consistent en une obligation au titre de congés de maladie et en une allocation de retraite pour certains employés des services de buanderie et de lingerie :

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|--|----------------------|---------------------|
| Obligation au titre de congés de maladie | 3 109 500 \$ | 3 109 500 \$ |
| Allocation de retraite | 220 636 | 239 364 |
| | 3 330 136 \$ | 3 348 864 \$ |

Congés de maladie

Les salariés de FacilicorpNB accumulent chaque mois des congés de maladie dont le nombre varie par mois selon le groupe d'employés auquel ils appartiennent. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour de futures absences rémunérées, jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 800 heures. L'évaluation actuarielle effectuée à l'égard de ce passif futur se fonde sur une évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2012 et extrapolée au 31 mars 2015.

Aucun changement significatif qui pourrait avoir une incidence sur l'obligation au titre de congés de maladie n'a été effectué à l'égard des hypothèses sous-jacentes entre le 31 mars 2015 et le 30 septembre 2015.

Le passif estimatif présenté dans ces états financiers consolidés se fonde sur l'évaluation actuarielle effectuée à l'égard de ce passif futur.

Les hypothèses économique et démographique importantes utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle sont les suivantes :

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|---|----------------------|---------------------|
| Taux d'actualisation | 2,65 % | 2,65 % |
| Taux de croissance des salaires | 3 % par année | 3 % par année |
| Durée moyenne estimative du reste de la carrière active | 11 ans | 11 ans |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Congés de maladie (suite)

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|--|----------------------|---------------------|
| Obligation au titre des congés de maladie à payer | 3 491 000 \$ | 3 491 000 \$ |
| Perte actuarielle non amortie | (381 500) | (381 500) |
| Total de l'obligation au titre des prestations constituées – congés de maladie | 3 109 500 \$ | 3 109 500 \$ |

La charge totale liée à l'obligation constituée à l'égard des autres soldes au titre des absences rémunérées comprend les éléments suivants :

| | <u>31 mars 2015</u> |
|--|---------------------|
| Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice | 431 000 \$ |
| Amortissement de la perte actuarielle | 9 000 |
| Charge d'intérêts | 115 000 |
| Total de la charge liée à l'obligation | 555 000 \$ |

8. Autres passifs

| | <u>30 sept. 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|---|----------------------|---------------------|
| Recettes découlant d'un projet, montant différé | 462 864 \$ | 84 933 \$ |
| Avantage futur relatif au bail | 17 425 | 24 396 |
| | 480 289 \$ | 109 329 \$ |

9. Excédent accumulé

Les conditions de la convention d'actionnaire unique exigent que la Société retourne l'excédent ou des parties de l'excédent ou l'excédent accumulé ou des parties de l'excédent accumulé, si le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick en fait la demande.

10. Budget (non audité)

Le budget annuel est approuvé par le conseil d'administration et le ministère de la Santé. Au cours de la période, la Province a approuvé des ajustements budgétaires pour tenir compte des changements opérationnels.

Le financement budgétaire total inclut les éléments suivants :

| | |
|--|----------------------|
| Budget d'administration initial - 6 mois | 38 192 142 \$ |
| Ajustements durant l'exercice | 2 131 798 |
| Total du financement – ministère de la Santé | 40 323 940 \$ |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

11. Technologies de l'information et télécommunications

| | Budget (non audité) | Montants réels | |
|---|------------------------|----------------|---------------|
| | | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
| Charges | | | |
| Personnel | 11 581 597 \$ | 11 034 403 \$ | 22 368 747 \$ |
| Fonctionnement et administration | | | |
| Matériel et fournitures | 8 723 039 | 8 204 214 | 16 555 755 |
| Frais de logiciel, de licences et de données | 2 195 803 | 2 301 155 | 5 811 769 |
| Amortissement | 1 144 480 | 1 135 857 | 1 871 452 |
| Honoraires | 357 603 | 528 242 | 1 727 633 |
| Frais de bureau | 241 985 | 262 745 | 459 133 |
| Frais de télécommunications | 182 586 | 230 528 | 439 943 |
| Frais d'occupation | 38 200 | 37 942 | 52 399 |
| Frais de livraison | - | - | 1 241 |
| Total - Fonctionnement et administration | 12 883 696 | 12 700 683 | 26 919 325 |
| Total - Technologie de l'information et télécommunications | 24 465 293 \$ | 23 735 086 \$ | 49 288 072 \$ |

12. Services de buanderie

| | Budget (non audité) | Montants réels | |
|--|------------------------|----------------|---------------|
| | | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
| Charges | | | |
| Personnel | 5 031 263 \$ | 5 125 834 \$ | 10 434 871 \$ |
| Fonctionnement et administration | | | |
| Matériel et fournitures | 1 703 496 | 1 553 723 | 3 187 437 |
| Services publics | 791 178 | 584 763 | 1 402 550 |
| Frais de livraison | 416 736 | 425 567 | 903 929 |
| Amortissement | 147 564 | 142 322 | 281 520 |
| Frais d'occupation | 131 226 | 123 415 | 243 936 |
| Frais de bureau | 22 206 | 21 541 | 46 445 |
| Frais de logiciel, de licences et de données | 11 646 | 15 907 | 24 047 |
| Frais de télécommunications | 15 108 | 15 497 | 31 269 |
| Honoraires | - | 135 | 9 646 |
| Total - Fonctionnement et administration | 3 239 160 | 2 882 870 | 6 130 779 |
| Total - Services de buanderie | 8 270 423 \$ | 8 008 704 \$ | 16 565 650 \$ |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

13. Chaîne d'approvisionnement

| | Budget (non audité) | Montants réels | |
|--|------------------------|----------------|---------------|
| | | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
| Charges | | | |
| Personnel | 5 362 798 \$ | 5 267 956 \$ | 10 755 534 \$ |
| Fonctionnement et administration | | | |
| Frais de livraison | 101 322 | 111 135 | 168 012 |
| Frais de télécommunications | 40 884 | 30 834 | 77 504 |
| Frais de bureau | 42 222 | 29 478 | 55 588 |
| Matériel et fournitures | 54 312 | 24 764 | 174 323 |
| Honoraires | 24 109 | 13 707 | 3 699 |
| Frais d'occupation | 17 268 | 8 613 | 11 909 |
| Amortissement | - | 3 965 | 2 364 |
| Frais de logiciel, de licences et de données | 17 580 | - | - |
| Total – Fonctionnement et administration | 297 697 | 222 496 | 493 399 |
| Total – Chaîne d'approvisionnement | 5 660 495 \$ | 5 490 452 \$ | 11 248 933 \$ |

14. Ingénierie clinique

| | Budget (non audité) | Montants réels | |
|--|------------------------|----------------|--------------|
| | | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
| Charges | | | |
| Personnel | 3 948 412 \$ | 3 844 635 \$ | 7 847 905 \$ |
| Fonctionnement et administration | | | |
| Matériel et fournitures | 105 404 | 66 763 | 334 934 |
| Frais de télécommunications | 40 200 | 38 516 | 63 207 |
| Frais de bureau | 32 532 | 8 189 | 59 934 |
| Frais d'occupation | 2 130 | 2 149 | 14 025 |
| Honoraires | 150 | 1 297 | 4 305 |
| Amortissement | - | 447 | - |
| Frais de logiciel, de licences et de données | - | - | 270 |
| Total – Fonctionnement et administration | 180 416 | 117 361 | 476 675 |
| Total – Ingénierie clinique | 4 128 828 \$ | 3 961 996 \$ | 8 324 580 \$ |

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

15. Administration

| | Montants réels | | |
|--|------------------------|---------------|--------------|
| | Budget (non audité) | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
| Charges | | | |
| Personnel | 1 596 174 \$ | 1 522 238 \$ | 3 013 260 \$ |
| Fonctionnement et administration | | | |
| Honoraires | 133 852 | 127 545 | 314 105 |
| Frais d'occupation | 103 398 | 97 629 | 213 447 |
| Frais de bureau | 59 106 | 62 122 | 106 235 |
| Amortissement | 37 500 | 38 253 | 75 736 |
| Frais de télécommunications | 25 530 | 14 418 | 43 748 |
| Matériel et fournitures | 9 185 | 12 380 | 13 346 |
| Frais de logiciel, de licences et de données | 30 150 | 270 | 31 074 |
| Total – Fonctionnement et administration | 398 721 | 352 617 | 797 691 |
| Total – Administration | 1 994 895 \$ | 1 874 855 \$ | 3 810 951 \$ |

16. Achats groupés et approvisionnement stratégique

| | Montants réels | | |
|---|------------------------|---------------|--------------|
| | Budget (non audité) | 30 sept. 2015 | 31 mars 2015 |
| Charges | | | |
| Personnel | 516 615 \$ | 453 130 \$ | 936 591 \$ |
| Fonctionnement et administration | | | |
| Frais d'occupation | 54 648 | 51 306 | 94 250 |
| Honoraires | – | 49 614 | 24 333 |
| Frais de gestion | – | 17 154 | 1 549 730 |
| Frais de télécommunications | 6 270 | 7 148 | 13 731 |
| Frais de bureau | 4 854 | 5 652 | 8 160 |
| Matériel et fournitures | 1 500 | – | 3 535 |
| Total – Fonctionnement et administration | 67 272 | 130 874 | 1 693 739 |
| Total – Achats groupés et approvisionnement stratégique | 583 887 \$ | 584 004 \$ | 2 630 330 \$ |

17. Investissements

Selon la convention de l'actionnaire unique de la Société, tout excédent ou excédent accumulé de la Société doit être conservé pour financer la mise en place d'efficacités opérationnelles pour la Société en premier lieu et, en second lieu, pour financer le développement ou l'amélioration des systèmes informatiques qui soutiennent les services cliniques et non cliniques ou qui permettent de réaliser des efficacités opérationnelles dans le système de la santé.

Les investissements proposés sont présentés au conseil d'administration de la Société dans le cadre de la préparation du budget annuel.

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

18. Gestion des risques financiers

Les activités de la Société sont exposées à différents risques financiers, dont le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme général de gestion des risques de la Société place au centre de ses préoccupations l'imprévisibilité de l'économie et des marchés des capitaux et vise à atténuer leurs incidences potentielles sur la performance financière de la Société. La gestion des risques est réalisée selon des pratiques de gestion financière qui vont de pair avec la gouvernance générale de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. L'exposition au risque de crédit est limitée, étant donné que la plupart des contreparties sont des parties liées au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou des banques à charte affichant une notation de grande qualité qui leur a été attribuée par des agences de notation nationales.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter des engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société à l'égard de la gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes, dans la mesure du possible, pour satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. La Société gère en outre le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévisionnels. De plus, le conseil d'administration examine et approuve le budget de fonctionnement et le budget des immobilisations de la Société, de même que les transactions d'envergure effectuées par cette dernière. Les montants des flux de trésorerie contractuels non actualisés qui sont associés aux crédateurs, aux charges à payer et aux autres passifs sont tous payables en deçà d'un an.

Risque de marché

La Société n'est pas exposée au risque de marché.

19. Parties liées

Province du Nouveau-Brunswick

Au cours de la période, la Province a fourni un financement à la Société pour un montant de 41 859 407 \$ (mars 2015 – 82 610 911 \$).

FacilicorpNB Ltd./Ltée

Notes complémentaires

Pour le semestre clos le 30 septembre 2015

(données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015)

20. Engagements

La Société a plusieurs engagements en vertu de divers contrats de location simple liés à la technologie, à des locaux et à des véhicules. En outre, la Société a un engagement lié à des frais de service en vertu d'un accord portant sur la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique intégrée.

Les paiements minimaux pour ces engagements sont estimés comme suit :

| Pour les exercices se clôturant en | Technologie | Chaîne d'approvisionnement pharmaceutique | Locaux | Véhicules | Total |
|---------------------------------------|---------------|---|------------|-----------|---------------|
| 2016 | 5 271 000 \$ | 1 502 000 \$ | 168 400 \$ | 18 300 \$ | 6 959 700 \$ |
| 2017 | 9 678 900 \$ | 3 047 400 \$ | 292 900 \$ | 6 900 \$ | 13 026 100 \$ |
| 2018 | | 3 105 900 | 160 900 | - | 3 266 800 |
| 2019 | - | 3 165 600 | 104 200 | - | 3 269 800 |
| 2020 | - | 3 226 400 | 42 600 | - | 3 269 000 |
| 2021 | - | 3 288 500 | - | - | 3 288 500 |
| Par la suite | - | 7 625 900 | - | - | 7 625 900 |
| | 14 949 900 \$ | 24 961 700 \$ | 769 000 \$ | 25 200 \$ | 40 705 800 \$ |


Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Rapport de la direction

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de l'Agence. Cette responsabilité comprend la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que rendre des jugements et faire des estimations qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada.

L'Agence maintient un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées conformément à ce qui est autorisé, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les présents états financiers sont approuvés par le directeur général et le chef des services financiers.



Gordon Gilman
Directeur général



Dan Rae, CPA, CGA
Chef des services financiers

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 17 décembre 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Directeur général
Service Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2015, et les états des résultats, et de l'évolution de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick au 30 septembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de l'excédent accumulé, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Kim MacPherson, CPA, CA

Fredericton (N.-B.)
Le 17 décembre 2015

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

Au 30 septembre 2015, avec données comparatives en date du 31 mars 2015

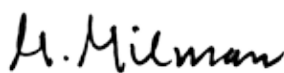
| | 30 sept 2015 | 31 mars 2015 |
|---|----------------------|----------------------|
| Actif financier | | |
| Montant à recevoir de la province du Nouveau - Brunswick | 4 194 215 \$ | 8 078 715 \$ |
| Débiteurs (note 5) | 4 587 137 | 1 739 216 |
| Actif financier total | 8 781 352 | 9 817 931 |
| Passif | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 6) | 2 757 380 \$ | 3 248 974 \$ |
| Passif total | 2 757 380 | 3 248 974 |
| Actif financier net | 6 023 972 \$ | 6 568 957 \$ |
| Actif non financier | | |
| Charges payées d'avance | 4 587 772 \$ | 3 294 443 \$ |
| Stocks | 87 859 | 79 548 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 11 239 043 | 12 007 254 |
| Actif non financier total | 15 914 674 | 15 381 245 |
| Excédent accumulé | 21 938 646 \$ | 21 950 202 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

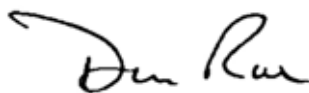
Passifs éventuels (note 9)

Engagements découlant des contrats de location (note 10)

Événement postérieur (note 12)



Gordon Gilman
Directeur général



Dan Rae, CPA, CGA
Chef des services financiers

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

États des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

| | Budget note 3 | 30 sept 2015 | 31 mars 2015 |
|--|------------------|----------------------|-----------------|
| Recettes (note 5) | | | |
| Paiements de transfert | 11 946 500 \$ | 12 004 347 \$ | 26 698 523 \$ |
| Prestation de services | 11 403 985 | 11 575 454 | 22 075 389 |
| | 23 350 485 | 23 579 801 | 48 773 912 |
| Charges | | | |
| Administration exécutive | 300 217 | 596 138 | 532 342 |
| Services généraux | 1 671 280 | 1 615 804 | 3 462 876 |
| Développement des affaires et Innovation | 580 218 | 544 867 | 1 316 748 |
| TI en tant que service | 11 958 522 | 12 053 508 | 24 977 708 |
| Opérations | 8 840 248 | 8 781 040 | 17 627 692 |
| | 23 350 485 | 23 591 357 | 47 917 366 |
| Excédent (déficit) de l'exercice | - | (11 556) | 856 546 |
| Excédent accumulé – Début de l'exercice | | 21 950 202 | 21 093 656 |
| Excédent accumulé – Fin de l'exercice | | 21 938 646 \$ | 21 950 202 \$ |

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

| | 30 sept 2015 | 31 mars 2015 |
|---|---------------------|-----------------|
| Actif financier net - Début de l'exercice | 6 568 957 \$ | 8 340 267 \$ |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (11 556) | 856 546 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (392 168) | (2 963 398) |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 1 160 379 | 1 991 320 |
| Variation nette des charges payées d'avance | (1 293 329) | (1 657 175) |
| Variation nette des stocks | (8 311) | 1 397 |
| Diminution de l'actif financier net | (544 985) | (1 771 310) |
| Actif financier net - Fin de l'exercice | 6 023 972 \$ | 6 568 957 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

| | 30 sept 2015 | 31 mars 2015 |
|---|---------------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des (utilisées par les): | | |
| Activités liés à l'exploitation | | |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (11 556)\$ | 856 546 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 160 379 | 1 991 320 |
| | 1 148 823 | 2 847 866 |
| Variations des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement | | |
| Débiteurs | (2 847 921) | (626 944) |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (491 594) | (3 306 642) |
| Charges payées d'avance | (1 293 329) | (1 657 175) |
| Stocks | (8 311) | 1 397 |
| | (3 492 332) | (2 741 498) |
| Activités liés aux immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (392 168) | (2 963 398) |
| | (392 168) | (2 963 398) |
| Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie | | |
| | (3 884 500) | (5 704 896) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - Début de l'exercice | | |
| | 8 078 715 | 13 783 611 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - Fin de l'exercice | | |
| | 4 194 215 \$ | 8 078 715 \$ |

Trésorerie et équivalents de trésorerie représentées par:

| | 30 sept 2015 | 31 mars 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| Montant à recevoir de la province du Nouveau - Brunswick | 4 194 215 \$ | 8 078 715 \$ |

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

1. Description des opérations

L'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ci-après désignée par « Agence ») est chargée de mettre au point les services partagés internes au gouvernement.

La *Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick* a été promulguée et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010. Le 1^{er} octobre 2015, l'Agence fusionnera avec Service Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB et le ministère des Services gouvernementaux. Voir la note 12.

2. Conventions comptables

Généralités

Ces états financiers sont dressés par la direction en appliquant les conventions comptables de l'Agence énoncées ci-dessous, qui sont en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constituées de l'encaisse et des sommes retenues par la province du Nouveau Brunswick (« la Province ») au nom de l'Agence. L'Agence n'a pas de compte bancaire distinct; les charges et les recettes de l'Agence sont enregistrées sur les comptes bancaires de la province du Nouveau-Brunswick.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent normalement pas à couvrir les passifs existants mais servent plutôt à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par l'Agence qui ont une durée de vie utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis pour chaque actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

La moitié de l'amortissement annuel est imputé à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

Immobilisations corporelles - suite

Seuils et Taux d'amortissement

| Classe | Seuils des coûts | Taux d'amortissement |
|---|-------------------------|----------------------|
| Bâtiments | 100 000 \$ | 40 ans |
| Améliorations locatives | 100 000 \$ | Durée du bail |
| Contrats location-acquisition (divers classe) | Selon la classe connexe | Selon le bail |
| Matériel informatique | 30 000 \$ | Durée de vie |
| Acquisition et développement de logiciels | 30 000 \$ | Durée de vie |
| Véhicules à moteur | 15 000 \$ | De 5 à 10 ans |
| Équipement majeur | 15 000 \$ | De 5 à 15 ans |
| Équipement initial des nouveaux bâtiments | 100 000 \$ | 5 ans |
| Biens en construction | Selon la classe connexe | S.O. |

Recettes

Les recettes de prestation de services sont constatées selon la comptabilité d'exercice lorsqu'elles sont gagnées. Les comptes débiteurs qui sont considérés irrécouvrables sont constatés comme des charges pour créances irrécouvrables. Les crédits gouvernementaux sont considérés comme des recettes lorsque le transfert est autorisé et lorsque l'Agence est raisonnablement certaine de les recevoir.

Contributions au régime de retraite

Le 1^{er} janvier 2014, la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP) a été convertie et remplacée par le Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP). Le RRPSP est un régime de pension à risques partagés régi par la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick. Certains employés de l'Agence ont droit à des prestations en vertu du RRPSP. Dans le cadre de ce nouveau régime financé par l'employé et l'employeur, la participation de tous les employés permanents est obligatoire. Les contributions de l'employeur sont versées et passées en charges par la province au nom de l'Agence. L'Agence n'est pas responsable des passifs non capitalisés, pas plus qu'elle n'a accès aux surplus des régimes de retraite des employés.

Les contributions de l'employeur de l'Agence sont versées par la province de la façon décrite ci-dessous.

Charges de l'Agence payées par d'autres parties

Les charges de l'employeur, comme les contributions de pension de 1,09 millions de dollars (mars 2015 : 2,22 million), les cotisations au Régime de pensions du Canada de 0,38 million (mars 2015 : 0,72 million), les versements d'allocation de retraite de 0,13 million (mars 2015 : 0,28 million) et l'accumulation des congés de maladie sont payées et passées en charges par la province au nom de l'Agence. Ces charges et le passif ou l'actif qui y sont associés ne figurent pas dans les présents états financiers. Selon les conditions opérationnelles convenues de l'Agence, ces soldes de prestations

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

resteront l'obligation et les actifs de la province. Ils ne seront pas assumés par l'Agence.

Au cours de l'exercice 2014, la province a apporté des modifications au régime d'allocation de retraite auquel certains employés de l'Agence participaient. Une option selon laquelle les gestionnaires et les employés non syndiqués devaient choisir la façon dont leur seraient versées les prestations d'allocation de retraite accumulées a été offerte. Les versements du gouvernement aux employés de l'Agence au cours de l'exercice s'élevaient à 0,00 million de dollars (mars 2015 : 0,03 million).

Instruments financiers et résultat étendu

Le chapitre 3450 des normes comptables pour le secteur public exige que l'Agence classe ses instruments financiers dans l'une des deux catégories suivantes : (i) au coût ou (ii) au coût après amortissement. Tous les instruments financiers doivent initialement être mesurés à leur juste valeur. Les instruments financiers classés selon leur juste valeur sont évalués par la suite de cette façon, tout changement ultérieur dans la juste valeur étend alors constaté comme une recette.

L'Agence désigne ses instruments financiers comme suit:

- a) Les espèces et quasi-espèces sont classées selon leur juste valeur. En raison de la nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- b) Les comptes débiteurs et les débiteurs avec entités liées sont classés dans la catégorie d'évaluation « au coût ou au coût après amortissement ». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'Agence, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur.
- c) Les comptes créditeurs et les charges à payer, et le passif dû aux entités liées sont classés dans la catégorie d'évaluation « au coût ou au coût après amortissement ». La mesure initiale établit la juste valeur. Par la suite, ils sont mesurés selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'Agence, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants constatés des recettes et des charges au cours des périodes visées. Les secteurs importants suivants nécessitent l'utilisation d'estimations de la direction : la détermination de la vie utile des immobilisations corporelles pour l'amortissement, la répartition des coûts et les avantages accumulés aux employés ainsi que la comptabilisation de certaines recettes provenant de la prestation de services. Il est possible que les résultats réels diffèrent des meilleures estimations de la direction, au fur et à mesure que d'autres renseignements deviendront disponibles.

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

Stocks

Les stocks comprennent le papier et les fournitures utilisés à l'imprimerie, ainsi que les affranchissements disponibles au service postal. Ils sont inscrits au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les sommes pour l'entretien et le soutien qui sont imputées aux charges au cours des périodes qui en bénéficieront.

3. Budget

Les chiffres du budget présentés dans ces états financiers ont été calculés à partir d'estimations approuvées par le conseil d'administration de l'Agence.

4. Gestion des risques

Les valeurs comptables des instruments financiers de l'Agence sont présumées correspondre approximativement à leur juste montant en raison de leur échéance à court terme.

Une analyse des risques importantes liés aux instruments financiers de l'Agence est présentée ci-dessous:

a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de l'une de ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les soldes des débiteurs décrits à la Note 5 sont attribuables à des entités qui relèvent de la Province et ils sont considérés à faible risque en raison de l'excellent historique des activités de perception. Les soldes des débiteurs émanant d'organisations externes sont jugés non significatifs pour les états financiers de l'Agence. Au 30 septembre 2015, le risque de crédit maximal de l'Agence correspondait aux débiteurs qui s'élèvent à 4 587 137 \$. Le risque de crédit n'est pas échelonné, car les entités qui relèvent de la Province sont considérées comme une portion importante du solde des comptes débiteurs.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de régler ou de s'acquitter d'une obligation selon les échéances prescrites ou à un prix raisonnable. L'Agence gère ce risque en maintenant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie suffisants pour répondre aux besoins en matière d'exploitation et d'immobilisations.

c) Risque lié aux taux d'intérêt

Il s'agit d'un risque attribuable à la possibilité que des fluctuations de taux d'intérêt aient des répercussions sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers. La direction de l'Agence estime que le risque lié aux taux d'intérêt est négligeable.

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

d) Risque de change

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés en monnaie étrangère. L'Agence est exposée au risque de change sur les achats qui sont effectués dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de l'Agence, principalement en dollars des États-Unis (USD). Les transactions de l'Agence en monnaie étrangère sont habituellement effectuées à court terme et pour cette raison, la direction estime que l'exposition au risque de change est négligeable.

5. Opérations entre parties liées

L'Agence est sous le contrôle de la province et économiquement dépendante de celle-ci.

L'état de la situation financière contient les montants suivants reliés aux entités liées à la province du Nouveau-Brunswick.

| | <u>30 sept 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 193 915 \$ | 8 078 415 \$ |
| Débiteurs | 4 579 565 | 1 721 178 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (50 135) | (306 588) |
| Montant net dû à l'Agence | 8 723 345 \$ | 9 493 005 \$ |

L'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé comprend les sommes qui ont été reçues des entités liées à la province du Nouveau-Brunswick ou qui ont été versées à celles-ci :

| | <u>30 sept 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Recettes | 23 500 454 \$ | 48 643 284 \$ |
| Charges | (1 378 570) | (2 798 698) |
| Recettes nettes | 22 121 884 \$ | 45 844 586 \$ |

6. Comptes créditeurs et charges à payer

| | <u>30 sept 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Comptes créditeurs ordinaires | 1 447 613 \$ | 2 491 370 \$ |
| Salaires accumulés | 1 007 645 | 302 995 |
| Passif lié aux congés | 302 122 | 454 609 |
| | 2 757 380 \$ | 3 248 974 \$ |

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

7. Immobilisations corporelles

| | Matériel informatique et logiciels | Améliorations locatives | Équipement initial des nouveaux bâtiments | Biens en construction | 30 sept 2015 Total | 31 mars 2015 Total |
|--|------------------------------------|-------------------------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Durée de vie utile estimative (années) | Durée de vie | Durée du bail | 5 ans | Selon la classe | | |
| Coût | | | | | | |
| Coût au début de l'exercice | 11 608 168 \$ | 4 087 427 \$ | 1 794 274 \$ | 561 727 \$ | 18 051 596 \$ | 15 088 198 \$ |
| Acquisitions | 40 021 | - | - | 352 147 | 392 168 | 2 963 397 |
| Coût à la fin de l'exercice | 11 648 189 | 4 087 427 | 1 794 274 | 913 874 | 18 443 764 | 18 051 595 |
| Amortissement cumulé | | | | | | |
| Amortissement cumulé au début de l'exercice | 3 000 278 | 1 429 217 | 1 614 846 | - | 6 044 341 | 4 053 021 |
| Charge d'amortissement | 792 050 | 188 902 | 179 428 | - | 1 160 380 | 1 991 320 |
| Amortissement cumulé à la fin de l'exercice | 3 792 328 | 1 618 119 | 1 794 274 | - | 7 204 721 | 6 044 341 |
| Valeur comptable nette | 7 855 861 \$ | 2 469 308 \$ | - \$ | 913 874 \$ | 11 239 043 \$ | 12 007 254 \$ |

Les biens en construction qui s'élèvent à 913 874 \$ représentent le matériel informatique et les logiciels en cours de développement.

8. Charges par secteur

| | 30 sept 2015 | 31 mars 2015 |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Services personnels | 9 849 115 \$ | 19 651 410 \$ |
| Autres services | 11 436 211 | 23 171 928 |
| Matériel et fournitures | 121 919 | 391 050 |
| Biens et équipements | 1 023 733 | 2 711 658 |
| Amortissement | 1 160 379 | 1 991 320 |
| | 23 591 357 \$ | 47 917 366 \$ |

Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour les six mois se terminant le 30 septembre 2015, avec données comparatives pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015

9. Passifs éventuels

L'Agence n'a pas d'assurance responsabilité civile générale protégeant ses actifs. Les réclamations légitimes contre l'Agence pour responsabilité et les remplacements des biens perdus ou endommagés sont passés en charges au cours de l'année du règlement ou du remplacement.

10. Engagements découlant des contrats de location

Les renseignements suivants portent sur les versements contractuels minimums futurs pour la location de locaux et de matériel:

| <u>Exercice financier</u> | <u>Montant</u> |
|---------------------------|----------------------|
| 2016 | 3 255 449 \$ |
| 2017 | 4 637 101 |
| 2018 | 3 767 003 |
| 2019 | 2 800 503 |
| 2020 | 2 458 403 |
| Par la suite | 10 817 488 |
| | <u>27 735 947 \$</u> |

11. Données comparatives

Afin de respecter la présentation des états financiers de l'année en cours, certaines données comparatives ont été redressés.

12. Événement postérieur - Dissolution

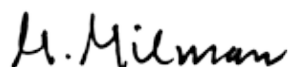
Le 1^{er} octobre 2015, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick a été fusionnée avec Service Nouveau-Brunswick, le ministère des Services gouvernementaux et FacilicorpNB. Dorénavant, le nom de la nouvelle corporation sera Service Nouveau-Brunswick et elle prendra en charge tous les actifs, passifs, droits et obligations de l'ancienne Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, notamment le solde de son excédent accumulé, qui est de 21 938 646 \$.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Corporation. Cette responsabilité comprend la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que rendre des jugements et faire des estimations qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Corporation maintient un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées tel qu'elles sont autorisées, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers ci-joints sont approuvés par le Directeur Général et le Chef des services financiers.



Gordon Gilman
Directeur Général



Dan Rae, CPA, CGA
Chef des services financiers

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 12 janvier 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Directeur Général de
Service Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Service Nouveau-Brunswick**, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2015, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour la période de six mois terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Service Nouveau-Brunswick** au 30 septembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Saint John (N.-B.), Canada
Le 12 janvier 2016

Comptables professionnels agréés

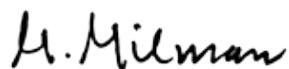


ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au

| | 30 septembre 2015 | 31 mars 2015 |
|--|------------------------------|-------------------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 622 258 \$ | 22 786 919 \$ |
| Placements à court terme | 11 500 000 | 2 000 000 |
| Biens affectés (note 5) | 10 129 139 | 12 555 314 |
| Débiteurs (note 6) | 2 460 844 | 2 692 880 |
| Placements à long terme | 41 000 000 | 23 000 000 |
| | 67 712 241 | 63 035 113 |
| PASSIFS | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 8) | 4 051 841 \$ | 5 769 783 \$ |
| Passif des partenaires (note 9) | 4 684 766 | 7 240 563 |
| Recettes comptabilisées d'avance | 7 524 837 | 906 958 |
| Assurance des titres fonciers (note 10) | 5 444 373 | 5 314 751 |
| Allocation de retraite (note 11b) | 3 403 100 | 3 271 130 |
| Incitatif à la retraite anticipée (note 11c) | 928 500 | 1 049 670 |
| Congé de maladie (note 11d) | 3 582 800 | 3 598 000 |
| | 29 620 217 | 27 150 855 |
| ACTIFS FINANCIERS NETS | 38 092 024 \$ | 35 884 258 \$ |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Charges payées d'avance | 2 006 112 \$ | 1 567 466 \$ |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 12 864 724 | 13 424 055 |
| | 14 870 836 | 14 991 521 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ | 52 962 860 \$ | 50 875 779 \$ |

Engagements découlant des contrats de location (note 12)
Voir les notes afférentes aux états financiers



Gordon Gilman
Directeur Général

ÉTAT DES RÉSULTATS
Exercice terminé pour

| | la période de six mois terminée le 30 septembre 2015 pour le budget | la période de six mois terminée le 30 septembre 2015 pour les chiffres réels | la période de six mois terminée le 31 mars 2015 pour les chiffres réels |
|--|--|---|--|
| Recettes (annexe 1) | | | |
| Services rendus au gouvernement provincial | 10 356 800 \$ | 10 599 463 \$ | 23 374 576 \$ |
| Services municipaux | 6 075 992 | 6 075 992 | 11 775 548 |
| Services de registre | 11 184 403 | 11 649 537 | 21 207 923 |
| Produits et services | 2 709 716 | 3 058 892 | 4 912 804 |
| Autre | 475 500 | 564 272 | 1 183 442 |
| TOTAL DES RECETTES | 30 802 411 | 31 948 156 | 62 454 293 |
| Charges (annexe 1) | | | |
| Services du personnel | 19 806 443 | 19 508 567 | 40 716 172 |
| Locaux et matériel | 3 613 246 | 3 569 093 | 7 213 331 |
| Communications et services informatiques | 2 798 883 | 2 986 276 | 5 994 248 |
| Services professionnels | 2 017 768 | 1 654 272 | 3 816 680 |
| Amortissement | 1 265 428 | 1 188 205 | 2 536 153 |
| Déplacements et réunions | 524 758 | 368 608 | 842 827 |
| Meubles et équipement | 465 204 | 239 660 | 641 207 |
| Mobilier et matériel | 81 055 | 73 485 | 85 491 |
| Autre | 229 626 | 272 909 | 451 213 |
| TOTAL DES CHARGES | 30 802 411 | 29 861 075 | 62 297 322 |
| EXCÉDENT DE L'EXERCICE | - | 2 087 081 | 156 971 |
| Excédent accumulé, au début de l'exercice | - | 50 875 779 | 50 718 808 |
| Excédent accumulé, à la fin de l'exercice | - \$ | 52 962 860 \$ | 50 875 779 \$ |

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
Exercice terminé pour

| | la période de six mois terminée le 30 septembre 2015 pour le budget | la période de six mois terminée le 30 septembre 2015 pour les chiffres réels | la période de six mois terminée le 31 mars 2015 pour les chiffres réels |
|--|--|---|--|
| EXCÉDENT DE L'EXERCICE | - \$ | 2 087 081 \$ | 156 971 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (552 000) | (644 209) | (1 713 788) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 265 428 | 1 188 205 | 2 536 153 |
| Disposition des immobilisations corporelles | - | 15 335 | 400 |
| | 713 428 | 559 331 | 822 765 |
| Acquisition de charges payées d'avance | - \$ | (2 006 112) \$ | (1 567 466) \$ |
| Affectation des charges payées d'avance | - | 1 567 466 | 1 231 006 |
| | - | (438 646) | (336 460) |
| Augmentation des actifs financiers | 713 428 | 2 207 766 | 643 276 |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice | 35 884 258 | 35 884 258 | 35 240 982 |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice | 36 597 686 \$ | 38 092 024 \$ | 35 884 258 \$ |

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé pour

| | la période de six mois terminée le 30 septembre 2015 | l'année fiscale terminée le 31 mars 2015 |
|--|--|--|
| Flux de trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux: | | |
| Opérations liées au fonctionnement | | |
| Excédent de l'exercice | 2 087 081 \$ | 156 971 \$ |
| Amortissement | 1 188 205 | 2 536 153 |
| Avantages sociaux constatés d'avance | (4 400) | 328 370 |
| Moins-values sur immobilisations corporelles | 15 335 | 400 |
| | <u>3 286 221</u> | <u>3 021 894</u> |
| Variations des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement : | | |
| Débiteurs | 232 036 | 769 085 |
| Charges payées d'avance | (438 646) | (336 460) |
| Créditeurs et charges à payer | (1 717 942) | 1 077 191 |
| Recettes comptabilisées d'avance | 6 617 879 | 549 837 |
| | <u>7 979 548</u> | <u>5 081 547</u> |
| Opérations liées aux immobilisations | | |
| Ajouts au matériel | (203 781) | (91 665) |
| Ajouts aux améliorations locatives | - | (264 884) |
| Ajouts au développement de systèmes | - | (352 422) |
| Variations nettes dans les travaux en cours | (440 428) | (1 004 817) |
| | <u>(644 209)</u> | <u>(1 713 788)</u> |
| Opérations liées aux placements | | |
| Achat de certificats de placement à long terme | (18 000 000) | - |
| Échéance de certificats de placement à long terme | 1 000 000 | - |
| Conversion de certificats de placement de long terme à court terme | (1 000 000) | - |
| Achat de certificats de placement à court terme | (10 500 000) | - |
| Échéance de certificats de placement à court terme | 1 000 000 | - |
| | <u>(27 500 000)</u> | <u>-</u> |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice | (20 164 661) | 3 367 759 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 22 786 919 | 19 419 160 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 2 622 258 \$ | 22 786 919 \$ |

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 30 septembre 2015

1. SERVICE NOUVEAU-BRUNSWICK

Service Nouveau-Brunswick (ci-après désignée « la Corporation ») est une corporation de la Couronne non assujettie à l'impôt établie en vertu de la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick* (ci-après désignée « la Loi »). Sa mission est de fournir avec excellence les services gouvernementaux aux particuliers et aux entreprises.

La Corporation n'a pas de capital social et la Loi ne prévoit rien à ce sujet. Cependant, la Loi précise que tout bénéfice peut être affecté par la Couronne, et ce, à la discrétion du ministre des Finances. La Corporation ne fait pas l'objet d'exigences concernant son capital en vertu de règles extérieures et elle peut emprunter des fonds au besoin.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Général

La Corporation suit les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent les fonds en caisse et les investissements très liquides à court terme qui sont facilement convertibles dans des montants de trésorerie connus dont la valeur risque peu de changer.

Instruments financiers

Le chapitre 3450 des normes comptables pour le secteur public exige que la Corporation classe ses instruments financiers dans l'une des deux catégories suivantes : (i) à la juste valeur ou (ii) au coût, ou au coût après amortissement. Tous les instruments financiers doivent initialement être mesurés à leur juste valeur. Les instruments financiers classés selon leur juste valeur sont évalués par la suite de cette façon, tout changement ultérieur dans la juste valeur étant alors constaté comme un produit dans l'état des résultats.

La Corporation désigne ses instruments financiers comme suit :

- a) Les espèces et les quasi-espèces, les biens affectés, et les placements à court et long-terme sont classés selon leur juste valeur. En raison de la nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- b) Les comptes débiteurs et les débiteurs des partenaires sont classés dans la catégorie d'évaluation « au coût ou au coût après amortissement ». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après

amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Corporation, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur.

- c) Les comptes créditeurs et les charges à payer, et le passif des partenaires sont classés dans la catégorie d'évaluation « au coût ou au coût après amortissement ». La mesure initiale est à la juste valeur. Par la suite, ils sont mesurés selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Corporation, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur.

Biens affectés

La direction de la Corporation a présenté séparément une partie de la trésorerie et des débiteurs équivalant au montant du passif des partenaires (note 9) et au montant accumulé au titre de l'assurance des titres fonciers (note 10).

Immobilisations corporelles

Les investissements relatifs aux systèmes informatiques et aux bases de données, ainsi qu'aux biens corporels dont la valeur est égale ou supérieure à 5 000 \$, sont capitalisés et passés en charges conformément à la convention portant sur l'amortissement.

Comptabilisation des produits

Les produits sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés, compte tenu d'une déduction des frais d'enregistrement annuels au registre des corporations relativement aux entreprises susceptibles d'être inactives. Les montants à recevoir qui sont irrécouvrables sont constatés comme des créances douteuses.

Revenu reporté

Conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public, les sommes reçues en contrepartie de l'élaboration d'immobilisations corporelles comme des systèmes sont au départ comptabilisées comme un revenu reporté, et sont considérées comme un revenu dans la période au cours de laquelle l'actif est au point et utilisé.

Avantages sociaux

Les employés de la Corporation adhèrent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises. Par conséquent, seules les cotisations de l'exercice en cours sont passées en charges. Tous les autres avantages sociaux futurs des employés sont considérés comme une dette à la Société et sont comptabilisés conformément aux chapitres 3250 et 3255 des normes comptables du secteur public (note 11).

Amortissement

L'amortissement est calculé à partir du coût d'origine selon la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

| | |
|------------------------------|---|
| Bases de données et systèmes | selon la durée de vie utile estimative, à concurrence de 15 ans |
| Meubles | 10 ans |
| Améliorations locatives | durée du bail allant jusqu'à 10 ans |
| Équipement | 5 ans |
| Ordinateurs et logiciels | 4 ans |

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des produits et des charges pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur déclarée des instruments financiers, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les débiteurs des partenaires, les créditeurs, et les charges à payer et le passif des partenaires, correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ces instruments n'exposent pas la Corporation à des risques de taux d'intérêt ou de crédit importants.

Le risque de crédit potentiel rattaché aux débiteurs est plutôt faible, car une bonne partie du solde des débiteurs provient des entités du gouvernement fédéral ou provincial.

Les produits d'intérêts varient en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Un changement de 1 % les ferait varier d'environ 300 000 \$.

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Corporation est entièrement détenue par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'état de la situation financière contient les montants suivants reliés aux entités liées:

| | 30 septembre 2015 | 31 mars 2015 |
|---|------------------------------|-------------------------|
| Comptes débiteurs | 806 425 \$ | 390 737 \$ |
| Comptes créditeurs | 693 455 | 810 512 |
| Montant net à recevoir par la Corporation | 112 970 \$ | (419 775) \$ |

L'état des résultats contient les montants suivants reliés aux entités liées:

| | 30 septembre 2015 | 31 mars 2015 |
|---------------|------------------------------|-------------------------|
| Produits | 23 546 550 \$ | 37 588 428 \$ |
| Charges | 2 029 127 | 2 413 473 |
| Produits nets | <u>21 517 423 \$</u> | <u>35 174 955 \$</u> |

5. BIENS AFFECTÉS

Les biens affectés comprennent les montants suivants :

| | 30 septembre 2015 | 31 mars 2015 |
|--|------------------------------|-------------------------|
| Trésorerie et débiteurs des partenaires (note 9) | 4 684 766 \$ | 7 240 563 \$ |
| Trésorerie liée à l'assurance des titres fonciers (note 10) | 5 444 373 | 5 314 751 |
| | <u>10 129 139 \$</u> | <u>12 555 314 \$</u> |

6. DÉBITEURS

| | 30 septembre 2015 | | |
|--|--------------------------|--|---------------------|
| | Débiteurs | Provision pour créances douteuses | Montant net |
| Courant | | | |
| Comptes clients | 823 274 \$ | 6 975 \$ | 816 299 \$ |
| Remboursement de la TVH | 219 511 | - | 219 511 |
| Gouvernement du N.-B. | 806 425 | - | 806 425 |
| Registre corporatif | 57 651 | 373 | 57 278 |
| Prêts consentis aux employés pour l'achat d'un ordinateur personnel | 165 | - | 165 |
| Intérêts courus | 561 166 | - | 561 166 |
| | <u>2 468 192</u> \$ | <u>7 348</u> \$ | <u>2 460 844</u> \$ |
| | | | |
| | 31 mars 2015 | | |
| | Débiteurs | Provision pour créances douteuses | Montant net |
| Courant | | | |
| Comptes clients | 1 331 267 \$ | 17 357 \$ | 1 313 910 \$ |
| Remboursement de la TVH | 419 175 | - | 419 175 |
| Gouvernement du N.-B. | 390 737 | - | 390 737 |
| Registre corporatif | 74 658 | - | 74 658 |
| Prêts consentis aux employés pour l'achat d'un ordinateur personnel | 2 028 | - | 2 028 |
| Intérêts courus | 492 372 | - | 492 372 |
| | <u>2 710 237</u> \$ | <u>17 357</u> \$ | <u>2 692 880</u> \$ |

Les comptes clients de la Corporation ne représentent pas une concentration importante de risque de crédit, car ils ont trait à un grand nombre d'organismes ayant des conditions de crédit normales. La plupart des autres débiteurs sont considérés comme recouvrables en raison de la nature du débiteur ou des opérations.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

30 septembre 2015

| | Ordinateurs et logiciels | Mobilier et matériel | Total de matériel | Améliorations locatives | Travaux en cours (améliorations locatives) | Base de données et systèmes | Travaux en cours (systèmes) | Total |
|---|-----------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Durée de vie utile estimative (années) | 0-4 | 0-10 | | 0-10 | | 0-15 | | |
| Coût \$ | | | | | | | | |
| Coût, au début de l'exercice | 7 051 151 | 1 406 159 | 8 457 310 | 5 100 694 | - | 49 079 070 | 1 501 732 | 64 138 806 |
| Acquisitions | 203 781 | - | 203 781 | - | - | - | 561 026 | 764 807 |
| Dispositions | - | - | - | (42,159) | - | - | - | (42,159) |
| Achèvements | - | - | - | - | - | - | (120 598) | (120,598) |
| Coût, à la fin de l'exercice | 7 254 932 | 1 406 159 | 8 661 091 | 5 058 535 | - | 49 079 070 | 1 942 160 | 64 740 856 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | |
| Amortissement cumulé, au début de l'exercice | 6 324 293 | 1 375 515 | 7 699 808 | 4 197 312 | - | 38 817 631 | - | 50 714 751 |
| Charge d'amortissement | 235 385 | 1 823 | 237 208 | 149 564 | - | 801 433 | - | 1 188 205 |
| Dispositions | - | - | - | (26,824) | - | - | - | (26,824) |
| Amortissement cumulé, à la fin de l'exercice | 6 559 678 | 1 377 338 | 7 937 016 | 4 320 052 | - | 39 619 064 | - | 51 876 132 |
| Valeur comptable nette \$ | 695 254 | 28 821 | 724 075 | 738 483 | - | 9 460 006 | 1 942 160 | 12 864 724 |

31 mars 2015

| | Ordinateurs et logiciels | Mobilier et matériel | Total de matériel | Améliorations locatives | Travaux en cours (améliorations locatives) | Base de données et systèmes | Travaux en cours (systèmes) | Total |
|---|-----------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Durée de vie utile estimative (années) | 0-4 | 0-10 | | 0-10 | | 0-15 | | |
| Coût \$ | | | | | | | | |
| Coût, au début de l'exercice | 6 959 486 | 1 406 159 | 8 365 645 | 4 835 810 | 900 | 48 726 648 | 496,415 | 62 425 418 |
| Acquisitions | 91 665 | - | 91 665 | 264 884 | - | 352 422 | 1 358 139 | 2 067 110 |
| Dispositions | - | - | - | - | - | - | (400) | (400) |
| Achèvements | - | - | - | - | (900) | - | (352 422) | (353 322) |
| Coût, à la fin de l'exercice | 7 051 151 | 1 406 159 | 8 457 310 | 5 100 694 | - | 49 079 070 | 1 501 732 | 64 138 806 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | |
| Amortissement cumulé, au début de l'exercice | 5 860 966 | 1 364 531 | 7 225 497 | 3 934 459 | - | 37 018 642 | - | 48 178 598 |
| Charge d'amortissement | 463 327 | 10 984 | 474 311 | 262 853 | - | 1 798 989 | - | 2 536 153 |
| Dispositions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Amortissement cumulé, à la fin de l'exercice | 6 324 293 | 1 375 515 | 7 699 808 | 4 197 312 | - | 38 817 631 | - | 50 714 751 |
| Valeur comptable nette \$ | 726 858 | 30 644 | 757 502 | 903 382 | - | 10 261 439 | 1 501 732 | 13 424 055 |

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

| | 30 septembre 2015 | 31 mars 2015 |
|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| | <u> </u> | <u> </u> |
| Courant | | |
| Comptes fournisseurs | 2 479 709 \$ | 3 897 852 \$ |
| Salaires et charges sociales | 794 416 | 951 183 |
| Retenues à la source | 84 261 | 110 236 |
| Gouvernement du Nouveau-Brunswick | 693 455 | 810 512 |
| | <u>4 051 841 \$</u> | <u>5 769 783 \$</u> |

9. PASSIF DES PARTENAIRES

La Corporation encaisse des fonds au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires d'affaires. Les montants suivants étaient payables à la Province du Nouveau-Brunswick et à d'autres partenaires à la fin de l'exercice.

Les débiteurs provinciaux représentent des comptes à court terme dont les montants sont perçus auprès de clients du gouvernement provincial et remis à ce dernier. Les débiteurs d'Efficacité NB sont des prêts sans intérêt accordés à des membres du public pour financer les améliorations éconergétiques de leur domicile. Ces prêts sont administrés par la Corporation au nom d'Efficacité NB et ils peuvent avoir un délai de remboursement d'un maximum de six ans. Ils ne comportent aucun risque pour la Corporation.

| | 30 septembre 2015 | | |
|--------------------|--------------------------|-------------------|---------------------|
| | <u>Trésorerie</u> | <u>Débiteurs</u> | <u>Total</u> |
| Efficacité NB | 673 276 \$ | 276 272 \$ | 949 548 \$ |
| Autres provincial | 3 074 813 | 337 178 | 3 411 991 |
| Autres partenaires | 323 227 | - | 323 227 |
| | <u>4 071 316 \$</u> | <u>613 450 \$</u> | <u>4 684 766 \$</u> |

| | 31 mars 2015 | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | <u>Trésorerie</u> | <u>Débiteurs</u> | <u>Total</u> |
| Efficacité NB | 207 032 \$ | 743 294 \$ | 950 326 \$ |
| Autres provincial | 5 765 198 | 285 998 | 6 051 196 |
| Autres partenaires | 239 041 | - | 239 041 |
| | <u>6 211 271 \$</u> | <u>1 029 292 \$</u> | <u>7 240 563 \$</u> |

10. ASSURANCE DES TITRES FONCIERS

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, le gouvernement provincial garantit le titre des biens immobiliers enregistrés sous le régime des titres fonciers. La Corporation a créé une charge, basée sur une estimation actuarielle, afin de constituer une provision destinée à couvrir d'éventuelles demandes d'indemnisation en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. Des droits en matière d'assurance de 3\$ sont imputés pour tout enregistrement au registre des titres fonciers.

| | 30 septembre 2015 | 31 mars 2015 |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Solde d'ouverture | 5 314 751 \$ | 5 072 697 \$ |
| Droits en matière d'assurance perçus | 129 622 | 242 054 |
| Solde de clôture | <u>5 444 373 \$</u> | <u>5 314 751 \$</u> |

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

- a) Les employés permanents de la Corporation adhèrent au Régime de pension de retraite à risques partagés de la fonction publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par la Corporation et les employés. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015, la Corporation a versé des cotisations de 1 795 857 \$ conformément aux modalités du régime. Le montant comparable pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 s'élevait à 3 698 196 \$. La Corporation n'a aucune obligation directe ni aucun droit quant à tout passif non capitalisé ou excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

- b) Les employés permanents de la Corporation ont droit à une allocation de retraite versée avant leur retraite et calculée en fonction de leurs années de service. Selon l'évaluation de 2015, la Corporation a établi que l'obligation actuarielle au titre de ces prestations s'élevait à 3 270 100 \$ au 30 septembre 2015. À la fin de cet exercice, la Corporation avait un passif total de 3 403 100 \$ (3 271 130 \$ en mars 2015).

| | <u>30 septembre 2015</u> | <u>31 mars 2015</u> |
|---|------------------------------|-------------------------|
| Obligation au titre des prestations constituées | | |
| Solde d'ouverture | 3 315 600 \$ | 2 956 200 \$ |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 109 700 | 202 700 |
| Intérêts débiteurs sur l'obligation | 41 500 | 113 400 |
| Coût des compressions | 391 000 | - |
| Prestations versées | (173 400) | (223 600) |
| Perte (profit) actuarielle | <u>(414 300)</u> | <u>266 900</u> |
| Obligation au titre des prestations constituées | <u>3 270 100 \$</u> | <u>3 315 600 \$</u> |
| Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées | | |
| Obligation au titre des prestations constituées | 3 270 100 \$ | 3 315 600 \$ |
| Pertes actuarielles non-amorties | (281 300) | 222 430 |
| Profit (perte) actuarielle pendant la période | 414 300 | (266 900) |
| Passif au titre des prestations constituées | <u>3 403 100 \$</u> | <u>3 271 130 \$</u> |
| Passif au titre des prestations constituées | | |
| Solde d'ouverture | 3 271 130 \$ | 3 195 730 \$ |
| Charge liée à l'allocation de retraite | 305 370 | 299 000 |
| Prestations versées | (173 400) | (223 600) |
| Solde de clôture | <u>3 403 100 \$</u> | <u>3 271 130 \$</u> |

Cette estimation est fondée sur le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, soit 1,35 % de la paie, et un taux d'actualisation annuel de 3,17 %. L'obligation transitoire relative à l'allocation de retraite est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée

résiduelle d'activité prévue des employés qui adhèrent au régime (treize ans).

- c) La Corporation a un passif découlant d'une mesure d'incitation à la retraite anticipée offerte aux employés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris aux employés de la Corporation, pour l'exercice terminé le 31 mars 1996. Le montant de l'obligation et des charges comptabilisées correspond à la réduction actuarielle que le personnel aurait eu à renoncer, alors que le gouvernement provincial n'a pas levé cette pénalité pour les membres du personnel admissibles. Ainsi, chaque année, la Corporation réduit l'obligation comptabilisée du montant qu'elle remet au gouvernement et augmente l'obligation afin qu'elle corresponde à l'estimation actuarielle qui a été déterminée. L'estimation est établie en fonction d'un taux d'actualisation annuel de 3,17 %. L'obligation à payer au titre des prestations s'élevait à 928 500 \$ au 30 septembre 2015 et à 1 049 670 \$ au 31 mars 2015.

- d) Les employés permanents de la Corporation ont droit à des prestations de congé de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquièrent pas. Selon l'évaluation de 2015, la Corporation a établi que l'obligation actuarielle à payer au titre de ces prestations s'élevait à 2 908 300 \$ au 30 septembre 2015. À la fin de cet exercice, la Corporation avait un passif total de 3 582 800 \$ (3 598 000 \$ en mars 2015).

| | 30 septembre 2015 | 31 mars 2015 |
|--|------------------------------|-------------------------|
| Obligation au titre des prestations constituées | | |
| Solde d'ouverture | 3 715 900 \$ | 3 830 600 \$ |
| Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice | 144 400 | 461 900 |
| Intérêts débiteurs sur l'obligation | 40 800 | 146 700 |
| Prestations versées | (181 600) | (502 900) |
| Perte actuarielle pendant la période | <u>(811 200)</u> | <u>(220 400)</u> |
| Obligation au titre des prestations constituées | <u>2 908 300 \$</u> | <u>3 715 900 \$</u> |

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Obligation au titre des prestations constituées | 2 908 300 \$ | 3 715 900 \$ |
| Pertes actuarielles non amorties | (136 700) | (338 300) |
| Perte actuarielle pendant la période | <u>811 200</u> | <u>220 400</u> |
| Passif au titre des prestations constituées | <u>3 582 800 \$</u> | <u>3 598 000 \$</u> |

Passif au titre des prestations constituées

| | | |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Solde d'ouverture | 3 598 000 \$ | 3 471 200 \$ |
| Charge au titre des congés de maladie | 166 400 | 629 700 |
| Prestations versées | <u>(181 600)</u> | <u>(502 900)</u> |
| Solde de clôture | <u>3 582 800 \$</u> | <u>3 598 000 \$</u> |

L'estimation est établie en fonction d'un taux d'actualisation annuel de 3,17 %.

12. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Les versements minimums futurs pour la location de locaux et de matériel pour les cinq prochaines années et par la suite sont décrits dans la liste suivante :

| | |
|--------------|----------------------------|
| 2016 | 1 552 832 \$ |
| 2017 | 2 530 668 |
| 2018 | 1 908 624 |
| 2019 | 1 391 171 |
| 2020 | 797 364 |
| Par la suite | <u>1 118 138</u> |
| | <u><u>9 298 797 \$</u></u> |

13. FUSION

Depuis le 1^{er} octobre 2015, Service Nouveau-Brunswick a fusionné avec l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick, le ministère des Services gouvernementaux et FacilicorpNB. La nouvelle Corporation sera dorénavant connue sous le nom de Service Nouveau-Brunswick, et assumera tous les droits et toutes les obligations de l'ancien SNB, y compris son excédent accumulé de 52 962 860 \$.

ANNEXES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Période de six mois terminée le 30 septembre 2015

Annexe 1 – État des résultats par segment

| | Administration de la direction | Corporatif | Activités | Total |
|--|---|-----------------------|---------------------|---------------------|
| RECETTES | | | | |
| Services rendus au gouvernement provincial | - \$ | - \$ | 10 599 463 \$ | 10 599 463 \$ |
| Services municipaux | - | - | 6 075 992 | 6 075 992 |
| Services de registre | - | - | 11 649 537 | 11 649 537 |
| Produits et services | - | - | 3 058 892 | 3 058 892 |
| Autre | - | 557 511 | 6 761 | 564 272 |
| Total des recettes | - | 557 511 | 31 390 645 | 31 948 156 |
| CHARGES | | | | |
| Services du personnel | 39 401 | 3 388 427 | 16 080 739 | 19 508 567 |
| Locaux et matériel | 657 | 1 995 947 | 1 572 489 | 3 569 093 |
| Communications et services informatiques | 961 | 43 529 | 2 941 786 | 2 986 276 |
| Services professionnels | 21 045 | 752 776 | 880 451 | 1 654 272 |
| Amortissement | - | 150 829 | 1 037 376 | 1 188 205 |
| Déplacements et réunions | 9 120 | 35 512 | 323 976 | 368 608 |
| Meubles et équipement | 2 833 | 13 916 | 222 911 | 239 660 |
| Mobilier et matériel | 162 | 5 452 | 67 871 | 73 485 |
| Autre | 40 | 197 581 | 75 288 | 272 909 |
| Total des charges | 74 219 | 6 583 969 | 23 202 887 | 29 861 075 |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (74 219) \$ | (6 026 458) \$ | 8 187 758 \$ | 2 087 081 \$ |

Annexe 2 – Développement des systèmes

| 30 septembre 2015 | | | |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| | Coût | Amortissement | |
| | | cumulé | Montant net |
| Réseau d'enregistrement des biens personnels | 5 162 166 \$ | 5 162 166 \$ | - |
| PLANET | 9 406 689 | 9 054 152 | 352 537 |
| Systèmes de service à la clientèle | 6 718 690 | 6 718 690 | - |
| Cartographie foncière | 1 018 040 | 1 018 040 | - |
| Planification des ressources organisationnelles | 2 336 578 | 2 336 578 | - |
| Registre des entreprises | 3 518 925 | 3 450 239 | 68 686 |
| Infrastructure | 7 862 647 | 6 801 337 | 1 061 310 |
| Services électroniques | 1 173 116 | 976 752 | 196 364 |
| Méiateur des loyers | 274 157 | 148 533 | 125 624 |
| Information foncière | 319 504 | 175 727 | 143 777 |
| Statistiques de l'état civil | 200 881 | 136 694 | 64 187 |
| Documents historiques | 1 554 446 | 1 046 044 | 508 402 |
| Licences et permis | 873 156 | 251 425 | 621 731 |
| Gestion de l'identité et de l'accès EVAN | 1 287 772 | 579 497 | 708 275 |
| Capture électronique de données | 7 323 997 | 1 728 880 | 5 595 117 |
| | 48 306 | 34 310 | 13 996 |
| | 49 079 070 \$ | 39 619 064 \$ | 9 460 006 \$ |

| 31 mars 2015 | | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Coût | Amortissement | |
| | | cumulé | Montant net |
| Réseau d'enregistrement des biens personnels | 5 162 166 \$ | 5 162 166 \$ | - |
| PLANET | 9 406 689 | 8 973 461 | 433 228 |
| Systèmes de service à la clientèle | 6 718 690 | 6 718 690 | - |
| Cartographie foncière | 1 018 040 | 1 018 040 | - |
| Planification des ressources organisationnelles | 2 336 578 | 2 336 578 | - |
| Registre des entreprises | 3 518 925 | 3 419 413 | 99 512 |
| Infrastructure | 7 862 647 | 6 681 420 | 1 181 227 |
| Services électroniques | 1 173 116 | 924 256 | 248 860 |
| Méiateur des loyers | 274 157 | 134 825 | 139 332 |
| Information foncière | 319 504 | 159 752 | 159 752 |
| Statistiques de l'état civil | 200 881 | 126 650 | 74 231 |
| Documents historiques | 1 554 446 | 968 322 | 586 124 |
| Licences et permis | 873 156 | 207 767 | 665 389 |
| Gestion de l'identité et de l'accès EVAN | 1 287 772 | 515 109 | 772 663 |
| Capture électronique de données | 7 323 997 | 1 448 947 | 5 875 050 |
| | 48 306 | 22 235 | 26 071 |
| | 49 079 070 \$ | 38 817 631 \$ | 10 261 439 \$ |